CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

RAPPORT DU GOUVERNEUR

États financiers 2011



Sommaire

53 ÉTATS FINANCIERS
56 Objectifs de la Banque
56 Secteurs d'intervention
57 Bilan
58 Compte de résultat
59 État du résultat global
59 État de variations des capitaux propres
60 Tableau des flux de trésorerie

61 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS
61 Note A - Résumé des principes comptables appliqués par la Banque (CEB)
67 Note B - Gestion des risques financiers et du capital
78 Note C - Actifs et passifs financiers
79 Note D - Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture
79 Note E - Portefeuille-titres
80 Note F - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle
83 Note G - Immobilisations corporelles et incorporelles
84 Note H - Comptes de régularisation et actifs divers et passifs divers
84 Note I - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre
86 Note J - Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)
89 Note K - Provisions pour risques et charges
91 Note L - Capital
92 Note M - Marge d'intérêts
94 Note N - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat
94 Note O - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente
94 Note P - Commissions et autres charges nettes d'exploitation
95 Note Q - Charges générales d'exploitation
95 Note R - Coût du risque
95 Note S - Événements postérieurs à la date de clôture

96 RAPPORT DE L'AUDIT EXTERNE
98 RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE
99 APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
99 APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL DE DIRECTION
100 BILAN APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT

ÉTATS FINANCIERS

Établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Objectifs de la Banque

« La Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques.

Les projets d'investissement auxquels concourt la Banque peuvent viser soit à aider ces personnes dans le pays où elles se trouvent, soit à leur permettre de retourner dans leur pays d'origine lorsque les conditions d'un tel retour sont réunies, soit, le cas échéant, à s'installer dans un autre pays d'accueil. Ces projets doivent être agréés par un Membre de la Banque.

La Banque peut également concourir à la réalisation de projets d'investissement, agréés par un Membre de la Banque permettant la création d'emplois dans des régions défavorisées, le logement de populations à bas revenus ou la réalisation d'infrastructures sociales ».

(Statut, Article II).

Secteurs d'intervention

La Banque (CEB) concourt à la réalisation de projets d'investissement à caractère social en faveur de la cohésion sociale au travers de trois lignes d'action sectorielle, à savoir le renforcement de l'intégration sociale, la gestion de l'environnement et le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale.

Ses interventions obéissent à des critères d'éligibilité spécifiques à chaque ligne d'action sectorielle, traduisant à la fois la vocation sociale propre à la CEB et la logique de développement qui sous-tend l'ensemble de son activité.

Conformément à la résolution 1522 (2009) approuvée par le Conseil d'administration le 20 novembre 2009, chacune de ces trois lignes est composée des secteurs d'interventions suivants :

- Renforcement de l'intégration sociale

Contribuer au renforcement de l'intégration sociale et s'attaquer ainsi aux racines de l'exclusion signifie, sur le plan opérationnel, agir en faveur des réfugiés, migrants et personnes déplacées, du logement social, de la création et du maintien d'emplois, améliorer la qualité de vie en milieu urbain et rural.

- Gestion de l'environnement

Prendre part à la gestion de l'environnement se traduit à la fois par la réponse systématique aux situations d'urgence, en cas de catastrophes naturelles ou écologiques, et par une action durable au service de la prévention, de la protection de l'environnement ou de la sauvegarde du patrimoine historique et culturel.

- Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale

Une approche intégrée en faveur du soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale, dans les domaines clés de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle et des services publics administratifs et judiciaires, favorise à terme une croissance économique et sociale, à la fois plus dynamique et plus équitable, au service de l'épanouissement de l'individu et du bien-être collectif.

Bilan

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Actif			
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		242 980	230 316
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	D	1 658 168	1 216 278
Instruments dérivés de couverture	D	1 224 143	1 226 344
Actifs financiers disponibles à la vente	E	3 649 876	6 332 058
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			
Prêts	F	12 283 910	12 115 390
Autres créances	F	4 719 503	1 322 336
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	E	2 267 665	2 241 862
Immobilisations corporelles et incorporelles	G	31 896	31 297
Comptes de régularisation et actifs divers	H	5 041	5 125
Total de l'actif		**26 083 182**	**24 721 006**
Passif			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	D	587 231	1 275 923
Instruments dérivés de couverture	D	477 267	445 669
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	I	70 794	100 809
Dettes représentées par un titre	I	20 958 367	19 855 536
Comptes de régularisation et passifs divers	H	1 705 262	823 133
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	J	80 285	78 733
Provisions pour risques et charges	K	92 311	82 548
Total dettes		**23 971 517**	**22 662 351**
Capital	L		
Souscrit		4 952 513	3 303 450
Non appelé		(4 398 245)	(2 933 712)
Appelé		554 268	369 738
Réserve générale		1 612 971	1 686 636
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	E	(161 925)	(113 584)
Résultat de l'exercice		106 351	115 865
Total capitaux propres		**2 111 665**	**2 058 655**
Total du passif		**26 083 182**	**24 721 006**

Compte de résultat

En milliers d'euros

	Notes	2011	2010
Intérêts et produits assimilés			
Actifs financiers disponibles à la vente		62 133	40 007
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		241 103	135 696
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		90 969	92 580
Intérêts et charges assimilées			
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		(12 555)	(6 592)
Dettes représentées par un titre		(236 631)	(120 701)
Autres intérêts et charges assimilées		(4 347)	(4 405)
Marge d'intérêts	M	**140 672**	**136 585**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	N	3 788	(1 050)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	O	54	62
Commissions et autres charges nettes d'exploitation	P	(1 556)	(1 941)
Produit net bancaire		**142 958**	**133 656**
Charges générales d'exploitation	Q	(34 614)	(32 062)
Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations	G	(1 993)	(1 838)
Résultat brut d'exploitation		**106 351**	**99 756**
Coût du risque	R		16 109
Résultat net		**106 351**	**115 865**

État du résultat global

En milliers d'euros

	2011	2010
Résultat net	**106 351**	**115 865**
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(48 341)	(9 982)
Autres éléments du résultat global	**(48 341)**	**(9 982)**
Total	**58 010**	**105 883**

État de variations des capitaux propres

En milliers d'euros

	Capital appelé	Réserves et résultats	Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2010	**369 738**	**1 692 636**	**(103 602)**	**1 958 772**
Affectation du résultat de l'exercice 2009		(6 000)		(6 000)
Résultat de l'exercice 2010		115 865		115 865
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres			(9 982)	(9 982)
Capitaux propres au 31 décembre 2010	**369 738**	**1 802 501**	**(113 584)**	**2 058 655**
Augmentation du capital	184 530	(184 530)		
Affectation du résultat de l'exercice 2010		(5 000)		(5 000)
Résultat de l'exercice 2011		106 351		106 351
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres			(48 341)	(48 341)
Capitaux propres au 31 décembre 2011	**554 268**	**1 719 322**	**(161 925)**	**2 111 665**

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros

Exercice clos le 31 décembre	Notes	2011	2010
Résultat de l'exercice		106 351	115 865
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	G	1 993	1 838
+/- Dotations nettes aux provisions			15
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement		16 074	26 198
+/- Autres mouvements		29 086	(1 717)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat		*47 153*	*26 334*
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle		(151 399)	329 702
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		3 414 678	(1 161 266)
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(8 228)	(4 048)
Diminution / (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		*3 255 051*	*(835 612)*
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (a)		**3 408 555**	**(693 413)**
+/- Flux liés aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		(38 002)	(123 212)
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	G	(2 510)	(1 920)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (b)		**(40 512)**	**(125 132)**
+/- Flux de trésorerie provenant de ou à destination des États membres		3 642	3 452
+/- Flux nets de trésorerie provenant des dettes représentées par un titre		53 626	677 708
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (c)		**57 268**	**681 160**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (d)		**885**	**1 041**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie (a)+(b)+(c)+(d)		**3 426 196**	**(136 344)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		**1 532 173**	**1 668 517**
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		*230 316*	*386 883*
Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit		*1 301 857*	*1 281 634*
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		**4 958 369**	**1 532 173**
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		*242 980*	*230 316*
Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit	F	*4 715 389*	*1 301 857*
Variation de la trésorerie et équivalent de trésorerie		**3 426 196**	**(136 344)**

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note A Résumé des principes comptables appliqués par la Banque (CEB)

1. Normes comptables applicables

Les normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards* - IFRS) ont été appliquées aux comptes de la Banque à compter du 1er janvier 2005 (date de la première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne (*). Celles-ci excluent certaines dispositions de la norme IAS 39 approuvée par l'IASB concernant la comptabilité de couverture.

Les amendements à IAS 19 « Avantages du personnel », d'application obligatoire au 1er janvier 2013 (et non encore approuvés par l'Union européenne) se traduiront notamment pour la Banque par la reconnaissance en capitaux propres des écarts actuariels actuellement non reconnus (voir note K - Provisions pour risques et charges).

Les autres normes et amendements publiés par l'IASB, qui ne sont pas encore d'application obligatoire et qui ne sont pas encore approuvés par l'Union européenne (IFRS 10, 11, 12, 13, amendements à IAS 1, amendements à IFRS 7 et IAS 32) ne devraient pas avoir d'effet significatif pour la Banque.

Le projet instruments financiers (en remplacement de l'IAS 39) est par ailleurs toujours en cours à l'IASB. La date d'application de la norme IFRS 9 (un de ses composants) a été reportée au 1er janvier 2015. D'autre part, l'Union européenne a différé l'approbation de cette norme.

Dans le cadre de l'application du référentiel IFRS, le principal domaine d'estimation concerne l'appréciation du risque de crédit. En dehors de ces aspects, la nature des opérations réalisées par la CEB ne conduit pas, en termes de jugement et de complexité d'évaluation, à procéder à des estimations ou à définir des hypothèses significatives pour l'élaboration de ses états financiers. Accessoirement, des hypothèses économiques et démographiques sont retenues pour évaluer les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

2. Actifs et passifs financiers

2.1. Opérations en devises

Les états financiers sont établis en euros.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros (monnaie fonctionnelle de la CEB) au cours du change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les actifs non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres à revenu variable qui sont classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture sauf si cet actif financier fait l'objet d'une couverture de juste valeur du risque de change. Dans ce cas, les écarts de change résultant de la conversion en euros sont enregistrés en capitaux propres et ne sont constatés en résultat que lors de la cession du titre ou de sa dépréciation éventuelle.

Les opérations de change à terme sont évaluées en valeur de marché en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

2.2. Prêts

La catégorie « Créances sur les établissements de crédit et la clientèle » regroupe les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur octroi.

Le poste « Prêts » de la catégorie « Créances sur les établissements de crédit et la clientèle » représente les crédits consentis par la Banque.

Le poste « Autres créances » de la catégorie « Créances sur les établissements de crédit et la clientèle » inclut les comptes à vue détenus auprès d'établissement de crédit (hors banques centrales), et les prêts interbancaires consentis par la CEB. Les comptes à vue détenus auprès d'établissement de crédit permettent de régler ou de recevoir les paiements relatifs aux opérations financières en relation avec ses activités.

Les prêts consentis par la Banque sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine.

Les prêts sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif global.

Les engagements de financement sont enregistrés dans le hors-bilan pour leur montant non encore utilisé.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des prêts est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

() Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/standards_fr.htm*

2.3. Titres

Les titres détenus par la Banque sont classés en deux catégories :

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe et à échéance fixe, que la Banque a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres classés dans cette catégorie sont évalués après leur acquisition au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés dans le compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas de la catégorie précédente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus. En date d'arrêté, les titres sont évalués à leur valeur de marché, et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres, « Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres », sauf si les titres font l'objet d'une couverture de juste valeur. Dans ce cas, les gains et les pertes attribuables aux risques couverts sont enregistrés au compte de résultat dans la même rubrique que les variations de valeur de l'instrument de couverture, en application de la norme IAS 39.

Lors de la cession, de l'échéance ou de la dépréciation des titres (en cas de dépréciation durable), ces gains ou pertes latents, précédemment comptabilisés en capitaux propres, sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

- Date et critères de comptabilisation

Les titres classés dans les deux catégories ci-dessus sont enregistrés en date de négociation.

2.4. Dépréciation des actifs financiers

- Actifs financiers évalués au coût amorti

Des dépréciations sont constituées sur les prêts et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou de l'acquisition du titre. Les provisions relatives aux engagements de financement suivent des principes analogues.

Toute donnée observable afférente aux événements suivants constitue notamment une indication objective de perte de valeur :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté
- les concessions consenties aux termes des prêts, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

Le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables. La dépréciation d'un prêt est enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire sa valeur d'origine enregistrée à l'actif.

Les provisions relatives à un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif.

- Actifs financiers disponibles à la vente

À la CEB, les « Actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres à revenu fixe, sont dépréciés individuellement, par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

Les critères de dépréciation de ces titres sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est inscrite au compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en cas d'appréciation ultérieure de la valeur de marché du titre.

2.5. Dettes représentées par un titre

Les titres émis par la CEB sont qualifiés d'instruments de dettes car il existe une obligation contractuelle pour la Banque de délivrer du numéraire à leurs détenteurs.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des émissions est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

2.6. Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Les instruments dérivés sont classés en deux catégories :

- Dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comme instruments de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque la valeur de marché est positive, et dans la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

- Dérivés et comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur est utilisée, par la Banque, pour couvrir notamment le risque de taux d'intérêts des actifs et passifs à taux fixe, pour des instruments financiers identifiés (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions, emprunts).

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, la Banque documente la relation de couverture, dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif ou le passif concerné, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité, rétrospective et prospective, de la couverture.

L'instrument dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de valeur découlant du risque couvert ; cette efficacité doit être appréciée à la mise en place de la couverture, puis tout au long de sa durée de vie.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur et les variations de juste valeur portées au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée conformément à la classification de l'instrument couvert, dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés. L'incidence dans le compte de résultat représente l'inefficacité éventuelle de la couverture.

En cas d'interruption de la relation de couverture, ou si elle ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

2.7. Détermination de la juste valeur

Les actifs et passifs financiers des catégories « Instruments financiers à la juste valeur par résultat », « Instruments dérivés de couverture » et « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et enregistrés à leurs valeurs de marché. La valeur de marché correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Les titres détenus sont cotés sur un marché actif. Les prix cotés sont utilisés pour déterminer leurs valeurs de marché.

Les instruments dérivés (swaps de change, de taux et de devises) sont valorisés en utilisant des paramètres observables et des modèles communément admis (méthode d'actualisation des *cash flows* futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation).

2.8. Revenus et charges d'intérêt

Les revenus et charges d'intérêt sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes primes et décotes.

2.9. Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations nettes de provisions pour dépréciation des prêts et des titres à revenu fixe, les dotations nettes relatives aux engagements de financement et de garanties données, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Les charges liées aux litiges inhérents à l'activité bancaire sont également comptabilisées en coût du risque.

3. Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de la Banque comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation.

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition majoré des frais directement attribuables à l'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie économique attendue du bien par la Banque, la valeur résiduelle du bien étant déduite de sa base amortissable.

À chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et, le cas échéant, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un ajustement comptable.

- Immobilisations corporelles

La partie « construction » des immeubles d'exploitation est ventilée selon les composants suivants, qui sont amortis selon leur propre durée d'utilité :

- Gros œuvre	50 ans
- Façades et toitures	50 ans
- Installations générales techniques	10 ans
- Agencements et aménagements	10 ans

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon les durées suivantes :

- Aménagements et mobilier	10 ans
- Véhicules de transport	4 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 ans

- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (logiciels informatiques) sont amorties linéairement, soit sur 1 an (logiciels bureautiques), soit sur 5 ans (logiciels métiers).

4. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Le régime de pension de la Banque est un régime à prestations définies, financé par des cotisations versées à la fois par la Banque et par les agents. Les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage du traitement de base de la dernière année d'activité.

Les deux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (maintien de la couverture d'assurance-maladie aux pensionnés qui le souhaitent et ajustement fiscal) sont également des régimes à prestations définies.

Ces régimes sont représentatifs d'un engagement à la charge de la Banque, qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant des engagements provisionnés est déterminé par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées.

La Banque applique la méthodologie dite «du corridor» pour comptabiliser les écarts actuariels sur les engagements constatés sur les avantages postérieurs à l'emploi. Cette méthode conduit à amortir en résultat les écarts actuariels sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des agents bénéficiaires, dès lors qu'ils excèdent 10% de la valeur actualisée de l'engagement.

5. Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)

Le Compte Fiduciaire Sélectif a pour objet l'octroi de bonifications d'intérêt sur des prêts consentis par la Banque ou l'octroi de dons, dans les pays éligibles tels que définis par le Conseil d'administration. Ses modalités de fonctionnement sont confirmées par la Résolution 1522 (2009) approuvée le 20 novembre 2009 par le Conseil d'administration.

Le CFS s'adresse en priorité à l'intention des groupes de populations suivants :

Groupes cibles prioritaires :	- réfugiés, populations déplacées, migrants - populations touchées par des catastrophes naturelles ou écologiques
Groupes cibles vulnérables :	- populations vivant en dessous du seuil de pauvreté (moins de 60% du revenu médian national) - enfants abandonnés et personnes handicapées - minorités ethniques

- Bonifications d'intérêt

Un projet financé par la Banque peut, sur proposition du Gouverneur, bénéficier d'une bonification d'intérêt au titre du CFS après approbation par le Conseil d'administration. Les ressources du CFS sont utilisées pour des projets ayant une haute finalité sociale et situés dans les pays éligibles.

- Octroi de dons

Les dons sont réservés à des projets devant correspondre aux objectifs prioritaires en faveur des groupes cibles prioritaires ou vulnérables, dans les pays éligibles.

Le Compte est alimenté par des subventions reçues des États membres de la Banque et au travers de dividendes à caractère social attribués à l'occasion de l'affectation du résultat de la Banque. Il peut également être alimenté par des contributions volontaires des États membres de la Banque et du Conseil de l'Europe.

Les bonifications d'intérêt et les dons font l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration de la Banque.

Les dons sont versés aux bénéficiaires et les bonifications sont enregistrées au compte de résultat en «Intérêts et produits assimilés» et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants.

Le Compte Fiduciaire Sélectif fait l'objet d'une note annexe (note J).

6. Parties liées

Au regard de la norme IAS 24, la Banque ne contrôle aucune entité et ne détient aucun titre de participation. Par ailleurs, la Banque n'est la filiale d'aucune entité. Les états financiers ne sont affectés par aucune relation avec des parties liées.

7. Rémunération des dirigeants

Le Statut de la CEB stipule que l'organisation, l'administration et le contrôle de la Banque sont assurés par les organes suivants :

- le Conseil de direction
- le Conseil d'administration
- le Gouverneur
- le Comité de surveillance.

Le Conseil de direction et le Conseil d'administration se composent, chacun, d'un Président et d'un représentant désigné par chaque État membre. Un Vice-Président est élu parmi les membres de chaque Conseil. Le Président du Conseil de direction et le Président du Conseil d'administration sont élus par le Conseil de direction pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois. Les indemnités annuelles de fonction des Présidents et des Vice-Présidents sont fixées pour la durée de leur mandat par le Conseil d'administration.

Le Gouverneur est élu par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois. Il est assisté par le Vice-Gouverneur Délégué et par deux autres Vice-Gouverneurs, nommés par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois [1], sur proposition du Gouverneur, suite à l'avis conforme du Conseil d'administration et après consultation des membres du Conseil de direction. Leurs émoluments sont fixés par le Conseil d'administration, dans le cadre de l'approbation du budget annuel de la Banque.

En synthèse, la rémunération brute des dirigeants de la CEB s'analyse comme suit :

En milliers d'euros

	2011	2010
Indemnités de fonction		
Président du Conseil de direction [2]	1,5	
Président du Conseil d'administration [3]	45	45
Vice-Président du Conseil de direction [4]	6	0,5
Vice-Président du Conseil d'administration	6	6
Émoluments		
Gouverneur Alomar (jusqu'au 17 décembre 2011) [5]	319	331
Gouverneur Wenzel (à compter du 18 décembre 2011) [6]	12	
Vice-Gouverneur Délégué Ruiz-Ligero	251	252
Vice-Gouverneur Guglielmino	267	267
Vice-Gouverneur Tarafás	251	252

(1) Ceci s'applique aux Vice-Gouverneurs élus pour la première fois après le 26 novembre 2010.
(2) Le poste de Président du Conseil de direction est resté vacant jusqu'au 17 décembre 2011. Le Président du Conseil de direction a renoncé à ses indemnités de fonction pour la période du 18 au 31 décembre 2011, à sa demande ce montant a été directement transféré par la CEB au CFS sous forme de contribution volontaire.
(3) Le titulaire du poste a changé le 28 juin 2011. L'indemnité de fonction pour 2011 a été répartie à parité entre les deux titulaires.
(4) Les indemnités de fonction sont versées à raison de € 500 par mois. Trois titulaires se sont succédés en 2011. La Vice-Présidente du Conseil de direction, dont le mandat a couru entre juillet et novembre 2011, a renoncé à percevoir ses indemnités, lesquelles ont été versées à sa demande à une organisation caritative.
(5) Gouverneur jusqu'au 17 décembre 2011, a perçu un montant complémentaire de € 65 900 (congés payés non pris).
(6) Gouverneur à compter du 18 décembre 2011, a perçu un montant complémentaire de € 24 400 (indemnité d'installation statutaire).

Les dirigeants de la CEB ne perçoivent pas de stock options ni aucune autre forme de prime. En fin de mandat, le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs perçoivent soit une pension d'ancienneté soit une allocation temporaire défiscalisée d'un montant de 40% à 50% de leur dernier traitement, pendant une période maximale de 3 ans. Cette allocation est plafonnée de telle sorte que son montant cumulé à celui d'éventuels traitements perçus par ailleurs n'excède pas, en tout état de cause, le montant du dernier traitement versé par la CEB.

Par ailleurs, le Conseil de direction, par sa résolution 383 (2010), a décidé de supprimer cette allocation temporaire pour les nouveaux fonctionnaires hors cadre (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) nommés pour un premier mandat après le 30 mars 2010, date de l'adoption de celle-ci.

Le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs sont affiliés aux régimes de couverture médicale et sociale ainsi qu'au régime de pension de la CEB et bénéficient d'autres indemnités au même titre que les agents (congés payés, congés dans les foyers, indemnité d'installation et autres indemnités liées à l'expatriation).

8. Régime fiscal

Le Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque, sont exonérés de tout impôt direct.

Note B Gestion des risques financiers et du capital

Dans le cadre de ses activités de prêts et de ses activités financières, la CEB est exposée à quatre principaux types de risques : risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité et risque opérationnel.

Cette note présente des informations sur l'exposition de la Banque à ces différents types de risques, les objectifs, politiques et procédures qui permettent de mesurer et gérer ces risques ainsi que la gestion du capital.

La gestion et le contrôle des risques contribuent de façon déterminante au maintien de la solvabilité de l'institution financière. Ainsi, la CEB révise régulièrement son dispositif de gestion et de surveillance des risques, dans le respect du principe de permanence des méthodes afin de se conformer aux meilleures pratiques de la profession.

Par son statut de banque supranationale, la CEB n'est soumise ni aux ratios réglementaires de ses pays membres, ni aux Recommandations du Comité de Bâle non plus qu'aux Directives de l'Union européenne. Cependant, la CEB utilise ces réglementations comme références dans sa politique de gestion et de contrôle des risques.

Les organes de la Banque assurent la responsabilité d'ensemble pour la définition et la supervision du cadre de la gestion des risques.

■ Des comités décisionnaires

Le Gouverneur a créé différents comités décisionnaires chargés de développer et de contrôler les politiques de gestion des risques dans leurs domaines respectifs. Le Gouverneur préside tous ces comités.

- Le **Comité des Risques** constitue la clé de voûte du dispositif de gestion des risques de crédit de la Banque. Les politiques de gestion des risques sont établies pour identifier et analyser les risques auxquels la Banque doit faire face, pour fixer des limites de risques et de contrôles appropriés, ainsi que pour surveiller le respect de ces limites. Ce comité hebdomadaire prend des décisions suite aux analyses et recommandations effectuées par le Département de la Gestion des Risques.
- Le **Comité Financier** examine sur une base hebdomadaire tous les aspects de l'activité financière de la Banque (trésorerie, dettes, évolution des marchés financiers, liquidité).
- Le **Comité de Financement** décide une fois par trimestre de la stratégie de financement et la politique de *pricing*. Il décide également de la stratégie d'émission d'emprunts (montants, devises, conditions et calendrier) en tenant compte des besoins prévisionnels de liquidité de la Banque, dans le respect de l'autorisation annuelle d'emprunt accordée par le Conseil d'administration sur proposition du Gouverneur.
- Le **Comité ALM** décide une fois par trimestre de la stratégie de gestion actif-passif de la Banque. Il prend les décisions qui s'imposent en matière de risques financiers à la lumière du rapport trimestriel sur la situation ALM de la Banque et dans le respect des politiques financières validées par le Conseil d'administration.
- Le **Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO)** se réunit une fois par an pour valider la politique de sécurité de la Banque et prendre les décisions relatives à la prévention et au suivi des risques opérationnels de la CEB.

Communication sur la gestion des risques

Chaque semaine, les membres du Comité des Risques sont informés de l'exposition de la Banque en matière de risque de crédit. Par ailleurs, un rapport trimestriel sur la gestion des risques (crédit, marché, liquidité, opérationnel) est adressé aux membres du Conseil d'administration et Conseil de direction. Enfin, le Rapport annuel du Gouverneur consacre un chapitre important à la gestion des risques au sein de la Banque et fournit une information détaillée sur son exposition en risque à la fin de chaque exercice.

1. Risque de crédit

Revue du processus d'évaluation

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte pouvant survenir en cas de non-respect des obligations contractuelles d'une contrepartie et provient principalement des activités de prêts et des activités financières.

Le Département de la Gestion des Risques identifie, évalue et gère tous les risques de crédit émanant des activités de la CEB : prêts, dépôts, titres et dérivés. Pour chaque nouveau projet, ce département procède à une analyse de l'opération en prenant en compte la fiabilité de la contrepartie, les opérations déjà en cours avec cette dernière, ainsi que le risque-pays et recommande, si nécessaire, l'obtention de garanties. Par ailleurs, le Département de la Gestion des Risques suit en permanence l'application des politiques de gestion des portefeuilles (prêts, titres, dérivés) et surveille la situation de la Banque vis-à-vis des grands risques.

Le **processus d'autorisation d'encours** est différent selon qu'il s'agit du financement d'un projet ou d'une opération financière. Suite à l'identification d'un projet par la Direction Générale des Prêts, le Département de la Gestion des Risques procède à son évaluation et détermine sa notation interne. Puis, le Comité des Risques est saisi pour approuver, modifier ou le cas échéant rejeter les limites proposées. Enfin, le Conseil d'administration approuve chaque projet.

Concernant les opérations réalisées par la Direction Financière, le Conseil d'administration en établit le cadre au travers de la définition de la politique d'investissement. Le Département de la Gestion des Risques analyse les différentes contreparties, attribue des notations internes et propose des limites qui sont ensuite approuvées, modifiées ou le cas échéant rejetées par le Comité des Risques.

Le **processus d'octroi de limites :** sur demande des directions opérationnelles, les limites par contrepartie sont établies par le Département de la Gestion des Risques et validées par le Comité des Risques. Celles-ci sont revues chaque année, sauf situation particulière exigeant une périodicité plus rapprochée. Les limites sont établies en valeur nominale.

Le **processus de notation :** deux types de notations internes sont accordés : notation de contrepartie et notation de transaction. Conformément aux meilleures pratiques de la profession, le Département de la Gestion des Risques accorde une notation interne à toutes les contreparties, en fonction d'analyses réalisées sur site ou en interne. Cette notation est constituée d'une échelle allant de 1 à 10, 10 étant la meilleure note. Chaque échelon correspond à une note sur l'échelle appliquée par les agences de notation internationales (10 = AAA, 9,5 = AA+).

La méthodologie retenue pour la notation interne de contrepartie repose sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Le système prend en compte, entre autres, les notations des agences internationales lorsque celles-ci sont disponibles. Des modèles de *scoring*, développés en interne, permettent d'appliquer différents ratios en fonction du type de contrepartie (états, administrations régionales, entités financières, entreprises). Des grilles de notation interne spécifiques sont utilisées lorsque des contreparties ne bénéficient pas d'une notation par les agences internationales.

La notation interne de transaction, accordée uniquement aux opérations de financement de projets, repose sur la notation interne de la contrepartie et prend ensuite en compte, le cas échéant, les différents rehaussements de crédit mis en œuvre : collatéraux, garanties, lettre de confort, cession de créances et autres structures, qui permettent de réduire le risque final.

La Banque a mis en place une méthodologie de validation du système de notation interne, reposant sur l'analyse des écarts entre sa notation interne et les notations des agences internationales. Tout écart supérieur à deux échelons donne lieu à une révision approfondie de la notation interne.

Pour rappel, les agences de notation internationales qualifient une notation *investment grade* si elle est égale ou supérieure à Baa3/BBB-. A contrario, si cette notation est inférieure ou égale à Ba1/BB+ elle est classée *below investment grade* (BIG).

Exposition globale au risque de crédit

L'exposition au risque de crédit pour l'ensemble des opérations de la Banque, hors intérêts courus (prêts, engagements de prêts, dépôts, titres, produits dérivés) au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010 est présentée dans le tableau ci-dessous. Il convient de préciser, que concernant le portefeuille de prêts, les rehaussements de crédit sont pris en compte.

En millions d'euros

	2011				2010			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Prêts	2 543	6 071	3 461	12 075	4 706	5 154	2 128	11 988
Engagements prêts	410	2 204	1 237	3 852	603	1 920	1 480	4 003
Dépôts	3 549	1 409		4 958	1 215	368		1 583
Titres	4 364	1 288	200	5 852	6 496	1 977		8 473
Swap - add on	610	310		920	679	205		884
Forex	38			38	11			11
Swap coll - VAN non couverte	129	60		189	122	19		141
Total	**11 644**	**11 341**	**4 898**	**27 884**	**13 832**	**9 643**	**3 608**	**27 084**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Concentration – Grand risque

Un grand risque s'entend comme une exposition globale (prêts, titres, dépôts, produits dérivés et engagements de prêts) vis-à-vis d'une contrepartie ou groupe de contreparties dépassant 10% du capital solide.

La CEB retient comme définition du capital solide, le capital appelé, les réserves, les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, majorés du capital non appelé des pays actionnaires notés AAA ou AA (selon seconde meilleure notation de Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings).

Conformément aux Recommandations du Comité de Bâle et aux Directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie ou groupe de contreparties ne dépasse une limite égale à 25% du capital solide et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% de ce même capital.

Au 31 décembre 2011, de même qu'en 2010, aucune contrepartie n'excède la limite de 25% du capital solide et sept groupes et deux contreparties individuelles dépassent 10% de ce même capital. Le total de l'encours sur ces contreparties atteint € 5,8 milliards, soit 121% du capital solide pour une limite de 800% contre € 4,8 milliards et 114% fin 2010. En sa qualité d'institution financière internationale, la CEB exclut de son analyse les risques «souverains» des pays membres de l'OCDE.

Exposition souveraine[1] de la CEB sur les portefeuilles de prêts et de titres

En millions d'euros

	2011		
	Prêts	Titres	Total
Membres de l'UE (a)	**6 976**	**1 802**	**8 778**
France	140	920	1 060
Allemagne	735	153	888
Espagne	416	348	765
Chypre	652		652
Portugal	198	200	398
Belgique	369	10	379
Italie	209	160	369
Finlande	256		256
Grèce	196		196
Malte	68		68
Irlande	45	10	55
Estonie	23		23
République slovaque	18		18
Autriche[2]	14		14
Slovénie	1		1
Sous-total zone euro	3 339	1 802	5 141
Hongrie	1 228		1 228
Pologne	972		972
Roumanie	889		889
Danemark	257		257
Suède	191		191
Lituanie	42		42
Lettonie	35		35
Bulgarie	23		23
Sous-total Autres	3 637		3 637

	2011		
	Prêts	Titres	Total
Non-membres de l'UE (b)	**1 331**		**1 331**
Turquie	823		823
Croatie	247		247
Albanie	101		101
Serbie	46		46
Islande	45		45
«l'ex-République yougoslave de Macédoine»	30		30
Bosnie-Herzegovine	19		19
Moldova	10		10
Monténégro	10		10
Saint-Marin	1		1
Total (a)+(b)	**8 306**	**1 802**	**10 108**

(1) Exposition souveraine : États, Administration publiques, Institutions financières étatiques, Institutions financières spécialisées
(2) État non membre de la CEB : collatéraux reçus sur prêts

Portefeuille de prêts

Au 31 décembre 2011, l'encours de prêts s'élève à € 12 milliards, stable par rapport au 31 décembre 2010. La Banque n'a constaté aucun retard, arriéré ou impayé en 2011. La politique de la Banque, similaire à celle d'autres institutions financières multilatérales, consiste à ne pas participer à des accords de rééchelonnement de dettes (principal ou intérêts des prêts).

Le tableau ci-dessous présente la ventilation du portefeuille de prêts par notation et par type de contrepartie :

En millions d'euros

	2011				2010			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
États	93	2 603	2 612	5 308	919	2 203	1 852	4 974
Administrations publiques	1 002	982	33	2 017	1 037	543	9	1 589
Institutions financières étatiques	247	3		250	228			228
Institutions financières spécialisées	610	33	88	731	617	100	43	760
Autres institutions financières	586	2 350	538	3 474	1 882	2 208	24	4 114
Institutions non financières	5	100	190	294	23	100	200	323
Total	**2 543**	**6 071**	**3 461**	**12 075**	**4 706**	**5 154**	**2 128**	**11 988**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Le montant des rehaussements de crédit, assurant un transfert de risque à 100% est passé de € 3,2 milliards au 31 décembre 2010 à € 3,8 milliards au 31 décembre 2011; ces rehaussements se composent de garanties à hauteur de € 3,3 milliards (fin 2010 : € 2,7 milliards) et de collatéraux pour € 0,5 milliard (stable par rapport à fin 2010).

L'impact de ces rehaussements sur le profil de risque du portefeuille de prêts est présenté ci-dessous :

En millions d'euros

	2011				2010			
	avant		*après*		*avant*		*après*	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA/AA	1 991	16%	2 543	21%	3 532	29%	4 706	39%
A/BBB	6 016	50%	6 071	50%	6 180	52%	5 154	43%
BIG	4 068	34%	3 461	29%	2 276	19%	2 128	18%
Total	**12 075**	**100%**	**12 075**	**100%**	**11 988**	**100%**	**11 988**	**100%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Au 31 décembre 2011 l'encours de prêts noté *investment grade* représente 71,3% du portefeuille total, contre 82,3% fin 2010. Les techniques de rehaussements de crédit sont à l'origine d'une modification de l'exposition par type de contrepartie. Ainsi, l'exposition souveraine a augmenté de +34%. La part des contreparties non notées par les agences de notation internationales représente 6% de l'encours total et les notations internes accordées à ces contreparties s'échelonnent entre 1,5 et 9,5.

Le tableau ci-dessous présente le portefeuille de prêts des dix emprunteurs principaux :

En millions d'euros

	2011						2010				
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	%		AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	%
1. Hongrie			1 228	1 228	10%	Hongrie		1 136		1 136	9%
2. Roumanie		889		889	7%	Roumanie			765	765	6%
3. Turquie			823	823	7%	Chypre	639			639	5%
4. Chypre		652		652	5%	Turquie			616	616	5%
5. Pologne		456		456	4%	Pologne		529		529	4%
6. Crédit Agricole		338		338	3%	Crédit Agricole	463			463	4%
7. Intesa Sanpaolo		299		299	2%	Unicredit		285		285	2%
8. Caixabank		258		258	2%	Kommunekredit	280			280	2%
9. Kommunekredit	257			257	2%	Grèce			271	271	2%
10. Unicredit		254		254	2%	Croatie		267		267	2%
Sous-total	**257**	**3 146**	**2 051**	**5 454**	**45%**	**Sous-total**	**1 382**	**2 216**	**1 652**	**5 251**	**44%**
Autres	2 287	2 925	1 410	6 621	55%	Autres	3 324	2 938	476	6 737	56%
Total	**2 543**	**6 071**	**3 461**	**12 075**	**100%**	**Total**	**4 706**	**5 154**	**2 128**	**11 988**	**100%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Engagements de prêts

Les engagements de prêts correspondent à la fraction de projets approuvés encore en attente de financement, pour lesquels un contrat-cadre a été signé. Au cours de l'année, les engagements de prêts ont légèrement baissé, passant de € 4,0 milliards au 31 décembre 2010 à € 3,9 milliards au 31 décembre 2011. L'augmentation de la part des contreparties notées *investment grade* (68% du total des engagements de financement en 2011 contre 63% en 2010) résulte principalement de la prise en compte des rehaussements de crédit à compter de 2011.

Le tableau ci-suivant détaille les engagements de prêts en faveur des contreparties de la zone euro :

En millions d'euros

	2011				2010			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Pays de la zone euro								
Belgique	75	250		325		40		40
Italie		259		259	135	100		235
Chypre		251		251	48	275		322
Portugal			245	245		345		345
Espagne	50	115	30	195	70	89		159
Allemagne	145	20		165	292			292
France		163		163		100		100
Finlande	100			100				
Irlande		50		50		50		50
Slovénie	40			40				
Autriche[1]		18		18				
Estonie		7		7		24		24
République slovaque						54		54
Sous-total	**410**	**1 133**	**275**	**1 818**	**545**	**1 077**		**1 622**
Autres		1 071	962	2 033	58	843	1 480	2 381
Total	**410**	**2 204**	**1 237**	**3 852**	**603**	**1 920**	**1 480**	**4 003**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

(1) État non membre de la CEB : collatéraux à recevoir

Portefeuilles obligataires

La CEB gère deux portefeuilles obligataires : un portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et un portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente. Les deux portefeuilles sont majoritairement composés de titres libellés en euros, soit 95% du total des portefeuilles obligataires.

Le tableau ci-dessous détaille les portefeuilles obligataires en faveur des contreparties de la zone euro et donne la répartition de l'encours en valeur nominale par notation de chacun de ces portefeuilles :

En millions d'euros

	2011				2010			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance								
France	1 237			1 237	1 237	80		1 317
Espagne	245			245	245			245
Portugal			200	200		200		200
Italie		160		160	161			161
Allemagne	115			115	145			145
Pays-Bas	110			110	10			10
Belgique	10			10	20			20
Irlande		10		10		10		10
Autres pays	55			55	5			5
Sous-total	**1 772**	**170**	**200**	**2 142**	**1 823**	**290**		**2 113**
Actifs financiers disponibles à la vente								
Pays-Bas	793			793	925			925
France	557	187		744	846	200		1 021
Allemagne	366			366	674			923
Espagne	303	10		313	289	100		389
Italie		50		50	49			49
Portugal						300		300
Belgique					66			66
Autres pays	573	871		1 444	1 826	1 087		2 689
Sous-total	**2 593**	**1 118**		**3 710**	**4 674**	**1 687**		**6 361**
Total	**4 364**	**1 288**	**200**	**5 852**	**6 496**	**1 977**		**8 473**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Produits dérivés

La CEB a recours à des swaps d'intérêts (IRS) et à des swaps de devises (CIRS) pour couvrir les risques de marché sur ses opérations de prêts, de titres et d'emprunts.

Les opérations sur produits dérivés requièrent dans tous les cas une autorisation préalable d'engagement sur la contrepartie émettrice, accordée par le Comité des Risques, et la signature d'un contrat-cadre (par exemple le contrat *ISDA Master Agreement*). Pour les opérations au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou bénéficier d'un contrat de collatéral CSA (*Credit Support Annex*) avec la CEB. L'ensemble des opérations de swaps est valorisé en valeur actuelle nette, et un suivi quotidien des positions par contrepartie est effectué pour procéder aux appels de marge, si nécessaire.

Au 31 décembre 2011, l'exposition aux produits dérivés est composée des swaps *add-on* pour € 920 millions et VAN non couverte (Valeur Actuelle Nette) après rehaussements de crédit pour € 189 millions. La Banque a reçu des collatéraux sous forme de « *cash* » : 84% et de titres souverains : 16% (*bons du Trésor américain et OAT françaises*). La CEB a signé un contrat de collatéral CSA avec chacune de ses contreparties dans le cadre de ses activités de swap, de même qu'en 2010.

La ventilation de l'encours notionnel des swaps par échéance est présentée ci-dessous :

En millions d'euros

	2011					2010				
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	plus de 10 ans	Total	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	plus de 10 ans	Total
Total (a)	**3 540**	**13 128**	**5 220**	**2 014**	**23 903**	**4 205**	**12 174**	**5 092**	**1 408**	**22 878**
Swaps de devises	3 458	12 654	1 654	709	18 475	3 402	11 550	2 617	662	18 231
Swap d'intérêts	82	474	3 566	1 305	5 428	803	623	2 475	746	4 647
dont : collatéralisés (b)	3 540	13 128	5 220	2 014	23 903	4 205	12 174	5 092	1 408	22 878
(b)/(a)	100%	100%	100%	100%		100%	100%	100%	100%	

2. Risque de marché

Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le risque de marché recouvre notamment le risque de perte pouvant résulter d'une variation défavorable des taux d'intérêt et des taux de change.

La Banque est exposée, dans le cadre de ses opérations (prêts, emprunts, opérations de trésorerie), à des risques de taux et de change. Le principe retenu est la couverture quasi systématique des positions, permettant de maintenir les risques de taux et de change à leur plus bas niveau possible. La Banque gère l'ensemble de son bilan en taux variable (à l'exception de son portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance), soit directement, soit par le biais d'un swap de couverture.

La Banque a donc recours à des produits dérivés, principalement des contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt. Elle utilise ces instruments dans le cadre d'opérations de micro-couverture ou de macro-couverture :

- opérations de micro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque de marché découlant d'un élément spécifique de l'actif (prêt, titre) ou du passif (emprunt)
- opérations de macro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque global de marché mesuré à partir de l'évaluation du bilan.

Au 31 décembre 2011 et 2010, les contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt sont uniquement utilisés en micro-couverture.

Les risques de taux et de change sont mesurés et suivis par le Département ALM, placé sous l'autorité du Directeur Financier.

Le Département ALM produit périodiquement un rapport sur les risques de taux, de change et de liquidité supportés par la Banque. Ce rapport analyse notamment les conséquences d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur économique de la Banque. Il produit également une analyse de la situation prévisionnelle de liquidité.

Le cas échéant, le Département ALM rend compte de dépassements effectifs ou prévisionnels de limites et propose au Comité ALM des actions à mettre en œuvre afin de limiter la nature et le montant des risques observés.

Le Département ALM peut par ailleurs demander la réunion d'un Comité ALM extraordinaire, en cas de circonstances exceptionnelles.

Risque de change

En matière de risque de change, la stratégie de la CEB est de tendre vers le risque zéro. À cette fin, la Banque couvre toute exposition à un risque de change, le risque résiduel provenant des résultats accumulés dans des devises autres que l'euro. Ce risque est systématiquement couvert sur une base mensuelle. À chaque fin de mois, la Banque produit un arrêté de ses résultats, devise par devise, et convertit en euro toute position d'une contre-valeur supérieure à € 1 million, par l'achat ou la vente au comptant de devises.

En milliers d'euros

Répartition par devise	Actif	Passif	Instruments dérivés	Position nette 2011	Actif	Passif	Instruments dérivés	Position nette 2010
Euro	23 603 780	8 269 950	(14 283 676)	1 050 154	22 508 945	7 160 149	(15 415 139)	(66 343)
Dollar des États-Unis	1 055 368	10 210 106	9 155 505	767	787 270	10 762 415	9 975 375	230
Yen japonais	104 927	137 055	32 809	681	135 645	168 345	33 791	1 091
Dollar canadien	213 770	120 074	(93 536)	160	210 916	117 742	(93 147)	27
Franc suisse	175 316	646 922	471 654	48	194 341	629 017	434 741	65
Autres	930 021	6 699 075	5 769 275	221	883 889	5 883 338	4 999 790	341
Total	**26 083 182**	**26 083 182**	**1 052 032**	**1 052 032**	**24 721 006**	**24 721 006**	**(64 589)**	**(64 589)**

Ce tableau montre que l'exposition de change résiduelle, après prise en compte des instruments de couverture, est non significative.

Risque de taux

Gestion du risque de taux

Le risque de taux peut affecter la rentabilité ou la valeur économique de la Banque au gré des fluctuations des taux d'intérêt. Il provient principalement de désynchronisation de nature (fixe/révisable) ou de base (Euribor/Libor...) des taux entre actifs et passifs.

En raison du principe de micro-couverture retenue sur ses positions :

- l'exposition de la CEB au risque de taux est faible
- elle provient du résiduel des opérations non couvertes et présentant un risque de taux, soit principalement les dépôts à très court terme.

L'ALM mesure ce risque en volume (gap de taux), en marge (sensibilité de la marge nette d'intérêts), et en valeur (sensibilité de la Valeur Actuelle Nette).

La marge de la CEB est très peu exposée aux fluctuations de marché parce qu'elle adosse en taux l'actif et le passif. Notamment, les capitaux propres disponibles sont investis dans des titres à revenu fixe détenus jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille est composé de titres à taux fixe, généralement long terme, libellés en euros et émis par des pays ou des institutions assimilées dont la notation minimale est AA ou Aa2 à la date d'acquisition.

Les montants affectés au Compte Fiduciaire Sélectif et les provisions pour avantages du personnel sont également investis dans le portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance.

Appréciation de la couverture du risque de taux

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des opérations de la CEB. Il présente une vision statique du risque de taux et de sa couverture, à la date de clôture de l'exercice, au travers d'une ventilation de l'actif et du passif par nature de taux (taux fixe et taux variable). Il permet d'identifier l'effet de la couverture du risque de taux.

Appréciation de la couverture du risque de taux

En milliers d'euros

Type de taux	Avant couverture			Instruments de couverture			Après couverture		
	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total
Actif									
Taux fixe	13 083 096	98 688	13 181 784	(3 136 206)	409 375	(2 726 831)	9 946 890	508 063	10 454 953
Encours échéancés	10 304 746	98 688	10 403 434	(3 136 206)	409 375	(2 726 831)	7 168 540	508 063	7 676 603
Encours non échéancés	2 778 350		2 778 350				2 778 350		2 778 350
Taux variable	12 446 899	28 296	12 475 195	3 143 363	9 671	3 153 034	15 590 262	37 967	15 628 229
Total de l'actif	**25 529 995**	**126 984**	**25 656 979**	**7 157**	**419 046**	**426 203**	**25 537 152**	**546 030**	**26 083 182**
Passif									
Taux fixe	(24 135 410)	(409 204)	(24 544 614)	18 718 477	(41 245)	18 677 232	(5 416 933)	(450 449)	(5 867 382)
Encours échéancés	(19 124 090)	(409 204)	(19 533 294)	18 718 477	(41 245)	18 677 232	(405 613)	(450 449)	(856 062)
Encours non échéancés	(5 011 320)		(5 011 320)				(5 011 320)		(5 011 320)
Taux variable	(2 505 050)	(586)	(2 505 636)	(17 658 479)	(51 685)	(17 710 164)	(20 163 529)	(52 271)	(20 215 800)
Encours échéancés	(734 916)	(564)	(735 480)	(17 658 479)	(51 685)	(17 710 164)	(18 393 395)	(52 249)	(18 445 644)
Encours non échéancés	(1 770 134)	(22)	(1 770 156)				(1 770 134)	(22)	(1 770 156)
Total du passif	**(26 640 460)**	**(409 790)**	**(27 050 250)**	**1 059 998**	**(92 930)**	**967 068**	**(25 580 462)**	**(502 720)**	**(26 083 182)**

L'encours de l'actif à taux fixe avant couverture est de € 13 083 millions. Les instruments de couverture permettent de réduire cette exposition à € 9 947 millions.

Cette exposition de € 9 947 millions est constituée par :

- des encours échéancés (€ 7 169 millions), principalement les dépôts à très court terme (€ 4 713 millions), insensibles aux variations de marché et considérés comme du taux fixe, les titres détenus jusqu'à l'échéance à taux fixe (€ 2 242 millions) adossés aux capitaux propres et, marginalement, les prêts à taux fixe non couverts (€ 202 millions).
- des encours non échéancés (€ 2 778 millions), essentiellement des valorisations de swaps qui, par nature, ne peuvent être couvertes.

En conséquence, la couverture du risque de taux à l'actif est hautement efficace : elle réduit considérablement les risques associés aux opérations à taux fixe et respecte les principes de gestion ALM de la Banque (titres détenus jusqu'à l'échéance adossés aux capitaux propres).

Réciproquement, au passif, l'exposition à taux fixe de € 24 135 millions, avant couverture, est réduite à € 5 417 millions, après couverture.

Cette exposition de € 5 417 millions est constituée par :

- des encours non échéancés (€ 5 011 millions), principalement les capitaux propres (€ 2 112 millions) auxquels sont adossés les titres détenus jusqu'à l'échéance à taux fixe et des valorisations de swaps qui, par nature, ne peuvent être couvertes.
- des encours échéancés (€ 406 millions), principalement des *Euro Commercial Papers* (ECP) à taux fixe.

En conséquence, la couverture du risque de taux au passif est hautement efficace : elle annule la totalité des risques associés aux opérations d'emprunts à long terme et respecte les principes de gestion ALM de la Banque.

Sensibilité au risque de taux

Le Département ALM étudie le niveau de la marge nette d'intérêts pour l'année à venir sous l'hypothèse de certains scénarios de taux (+/- 10 pb, +/- 100 pb, +/- 200 pb).

Mesure de la sensibilité de la marge nette d'intérêts au risque de taux

Au 31 décembre 2011, le niveau des taux de marché à court terme sur les principales devises de référence, sur lesquels s'appuient les scénarios de chocs de taux, sont bas. Le *stress test* présenté ci-dessous repose sur une translation uniforme de 10 pb. Cependant, en raison de la faible utilisation de produits non linéaires, un doublement du choc appliqué engendre un doublement de l'impact sur la marge nette d'intérêts.

En milliers d'euros

	Translation parallèle + 10 pb	Translation parallèle – 10 pb
31/12/2011	(803)	779

La sensibilité de la marge nette d'intérêts mesure l'exposition de la CEB au risque de taux qui provient d'asymétrie marginale entre les natures de taux et les périodes de révision de l'Actif et du Passif.

Elle est calculée en quantifiant la variation subie par les marges nettes d'intérêts sur l'année glissante qui suit la date d'arrêté dans le cas d'une translation uniforme de 10 pb à la hausse ou à la baisse appliquée sur l'ensemble des courbes de taux.

Cette simulation de +/- 10 pb est réalisée au niveau de chaque poste du bilan par les algorithmes d'un logiciel dédié. La sensibilité de la marge nette d'intérêts est mesurée dynamiquement sur le périmètre du bilan : on évalue la marge d'intérêts escomptée (en statique ajouté des productions à venir) mois par mois sur l'année future après la date d'arrêté. En conséquence, la sensibilité de la marge nette d'intérêts tient compte à la fois des écoulements des produits du stock d'opérations et d'hypothèses de renouvellement d'encours des principaux postes du bilan effectuées de manière agrégée. Ces renouvellements sont indexés sur des taux FWD calculés pour la simulation.

Sur la base du bilan au 31 décembre 2011 et des hypothèses de renouvellement, la marge nette d'intérêts augmenterait de € 0,8 million si les taux diminuaient de 10 pb. À l'inverse, elle baisserait de € 0,8 million si les taux augmentaient de 10 pb. L'effet de l'ampleur du *stress test* de taux sur la sensibilité de la marge nette d'intérêts est quasiment linéaire. Comme en 2010, la CEB est donc légèrement exposée à la hausse des taux.

3. Risque de liquidité

Le niveau de liquidité de la Banque doit respecter un ratio prudentiel de liquidité renforcé (voir ratios prudentiels).

La situation de liquidité prévisionnelle fait l'objet d'un suivi quotidien. Elle est complétée par des *stress tests* trimestriels présentés au Comité ALM intégrant différents scénarios de défaillance des emprunteurs.

Les *stress tests* effectués projettent la situation de liquidité prévisionnelle avant et après remboursements anticipés. Ils calculent, conformément à la logique de Bâle II et à son approche différenciée du risque, le défaut des emprunteurs sur la base de l'encours de prêts, pondéré par le taux de probabilité de défaut publié par les agences de notation, pour une maturité et une classe de notation donnée. Une notation interne est attribuée aux contreparties non notées par les agences de notation.

La CEB évalue également l'impact financier de scénarios catastrophes dans lesquels la probabilité de défaut appliquée aux emprunteurs *below investment grade* est de 100% sans possibilité de recouvrement.

En milliers d'euros

	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	Encours courants	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Encours non courants	Total
Actif								
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	242 980			242 980				242 980
Actifs financiers disponibles à la vente	605 694	619 482	1 053 485	2 278 660	1 087 031	562 284	1 649 315	3 927 976
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle								
Prêts	37 356	123 532	1 676 325	1 837 213	5 500 479	6 571 354	12 071 833	13 909 046
Autres créances	4 725 682	242 263		4 967 945				4 967 945
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	16 320	14 194	150 574	181 088	1 140 044	1 720 605	2 860 649	3 041 736
Total de l'actif	**5 628 032**	**999 471**	**2 880 383**	**9 507 886**	**7 727 554**	**8 854 243**	**16 581 797**	**26 089 683**
Passif								
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	70 794			70 794				70 794
Dettes représentées par un titre	2 297 191	992 271	1 273 914	4 563 376	13 721 033	4 518 174	18 239 207	22 802 583
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	80 285			80 285				80 285
Total du passif	**2 448 270**	**992 271**	**1 273 914**	**4 714 454**	**13 721 033**	**4 518 174**	**18 239 207**	**22 953 661**
Hors-bilan								
Engagement de financement	281 280	369 200	1 119 520	1 770 000	1 554 519	526 996	2 081 515	3 851 515
Instruments financiers à terme								
A recevoir	2 439 574	752 985	1 467 428	4 659 987	14 646 903	2 942 788	17 589 691	22 249 678
A livrer	(2 293 211)	(712 928)	(1 176 851)	(4 182 990)	(12 970 897)	(2 711 210)	(15 682 107)	(19 865 097)
Total du hors-bilan	**427 642**	**409 258**	**1 410 096**	**2 246 997**	**3 230 525**	**758 573**	**3 989 098**	**6 236 095**
Position de liquidité 2011	**3 607 404**	**416 458**	**3 016 566**	**7 040 428**	**(2 762 954)**	**5 094 642**	**2 331 688**	**9 372 117**
Actif								
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	230 316			230 316				230 316
Actifs financiers disponibles à la vente	381 422	1 973 917	2 245 740	4 601 079	900 221	1 118 526	2 018 747	6 619 826
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle								
Prêts	81 033	300 085	1 519 076	1 900 194	5 745 111	5 705 221	11 450 331	13 350 525
Autres créances	1 540 477	5 019	7 537	1 553 033				1 553 033
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 258	99 094	108 978	222 330	971 071	1 880 728	2 851 799	3 074 128
Total de l'actif	**2 247 505**	**2 378 115**	**3 881 332**	**8 506 952**	**7 616 403**	**8 704 474**	**16 320 877**	**24 827 828**
Passif								
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	88 287	5 016	7 529	100 832				100 832
Dettes représentées par un titre	1 559 572	79 476	3 138 274	4 777 322	13 710 601	3 484 850	17 195 450	21 972 772
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	78 733			78 733				78 733
Total du passif	**1 726 592**	**84 492**	**3 145 803**	**4 956 887**	**13 710 601**	**3 484 850**	**17 195 450**	**22 152 338**
Hors-bilan								
Engagement de financement	88 063	300 000	1 223 937	1 612 000	1 990 533	400 281	2 390 814	4 002 814
Instruments financiers à terme								
A recevoir	1 373 349	101 930	2 981 160	4 456 440	14 533 412	2 774 714	17 308 125	21 764 565
A livrer	(1 734 034)	(45 944)	(2 509 421)	(4 289 399)	(13 119 631)	(2 491 017)	(15 610 648)	(19 900 047)
Total du hors-bilan	**(272 622)**	**355 986**	**1 695 677**	**1 779 041**	**3 404 313**	**683 978**	**4 088 291**	**5 867 332**
Position de liquidité 2010	**248 291**	**2 649 608**	**2 431 205**	**5 329 105**	**(2 689 885)**	**5 903 602**	**3 213 717**	**8 542 822**

4. Risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance de structures, de procédures, de personnes ou de systèmes, y compris le risque juridique et le risque d'image, ou de la survenance d'événements extérieurs.

En choisissant délibérément de se placer dans le cadre des Recommandations du Comité de Bâle, la CEB s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à mettre en place les mesures de prévention appropriées. Le dispositif est revu lors de la réunion annuelle du CORO (Comité Organisation et Risques Opérationnels) et la mesure du risque opérationnel est calculée chaque trimestre et présentée dans le rapport trimestriel des risques.

La méthode de l'indicateur de base BIA (*Basic Indicator Approach*) a été retenue pour calculer la charge des risques opérationnels sur les capitaux propres de la Banque. Pour le calcul de cette charge, la Banque utilise la moyenne de son produit net bancaire sur les trois dernières années.

Au 31 décembre 2011, la charge des risques opérationnels s'élève à € 20,8 millions, contre € 20,0 millions à fin 2010.

5. Gestion du capital

Conformément au Statut (Article III), tout État européen (membre ou non du Conseil de l'Europe) et/ou institution internationale à vocation européenne peut, dans les conditions fixées par le Conseil de direction, devenir Membre de la Banque.

La Banque émet des titres de participation libellés en euros auxquels souscrivent les membres. Chaque titre a la même valeur nominale de € 1 000.

Le Conseil de direction fixe les modalités de souscription et de libération du capital ; il détermine également celles relatives aux augmentations de capital et au retrait éventuel d'un membre.

L'adhésion s'effectue par le dépôt d'une déclaration auprès du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, stipulant que le candidat adhère au Statut de la Banque selon les conditions financières décidées par le Conseil de direction. Tout État devenant membre confirme dans sa déclaration son intention :

- d'adhérer dès que possible au Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe
- en attendant cette adhésion, d'accorder le régime juridique découlant de ce Protocole aux biens, avoirs et opérations de la Banque, ainsi que le statut juridique résultant de ce texte, au bénéfice des organes et agents de la Banque (Statut - Article III).

Le calcul du montant de la souscription au capital et aux réserves s'effectue sur la base du taux de contribution au budget de l'Accord Partiel de la CEB par les pays candidats à l'adhésion à la Banque.

6. Dispositif prudentiel

Bien que la CEB suive les recommandations du Comité de Bâle (cadre Bâle II), son cadre prudentiel s'organise autour de ses propres ratios. Par conséquent, les ratios peuvent ne pas correspondre à des ratios similaires utilisés par d'autres institutions financières internationales.

■ Le **ratio d'emploi des capitaux propres** permet de s'assurer que le capital utilisable de la CEB pourra absorber un montant raisonnable d'une éventuelle perte découlant de son activité de prêts. Ce ratio est calculé de la manière suivante :

$$\text{Ratio d'emploi des capitaux propres} = \frac{\text{Portefeuille de prêts pondéré en risque}}{\text{Capital utilisable}}$$

- Portefeuille de prêts pondéré : Σ [(principal + intérêts) x probabilité de défaut]
- Capital utilisable : capital versé, réserves, gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

La limite est fixée à 100% du capital utilisable de la CEB, à savoir € 2,0 milliards. Le ratio a augmenté au cours de l'année, passant de 23,5% au 31 décembre 2010 à 30,4% au 31 décembre 2011, suite à une détérioration de la qualité du portefeuille de prêts et à une augmentation des probabilités de défaut.

■ Le ***risk asset coverage ratio*** constitue une limite supplémentaire à l'encours des prêts noté *below investment grade* et s'utilise conjointement à d'autres ratios prudentiels de façon à obtenir une vision plus claire des forces et des faiblesses financières de la CEB. Ce ratio est calculé de la manière suivante :

$$\textit{Risk asset coverage ratio} = \frac{\text{Encours de prêts noté } \textit{below investment grade}}{\text{Capital solide}}$$

- *Capital solide : capital versé, réserves, gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, capital non appelé des pays actionnaires notés AAA/AA*

La limite est fixée à 66% du capital solide de la CEB, soit € 3,2 milliards. Ce ratio a augmenté au cours de l'année, passant de 50,7% au 31 décembre 2010 à 72,1% au 31 décembre 2011, conséquence de la détérioration globale du crédit influant à la fois sur le portefeuille noté *below investment grade* et sur le capital solide de la CEB. Le *risk asset coverage ratio* dépasse à présent sa limite, malgré l'augmentation du capital solide de la CEB résultant de la 6ème augmentation de capital.

■ Le **ratio de liquidité renforcé** est conçu pour mesurer la capacité de la Banque à satisfaire son besoin net de liquidité. Ce besoin net de liquidité prend en compte le stock de projets en attente de financement et les cash-flows nets à l'horizon de trois ans. Le ratio de liquidité est « renforcé » par l'inclusion dans le besoin net de liquidité du montant du risque de défaut à l'horizon de trois ans sur le portefeuille de prêts noté *below investment grade*. Les actifs liquides de la Banque sont : les dépôts et les actifs financiers disponibles à la vente d'une maturité résiduelle inférieure à 18 mois.

La trésorerie ne doit pas être inférieure à 50% du besoin net de liquidité à trois ans. Au 31 décembre 2011, le ratio de liquidité renforcé est de 128,8%, s'approchant de son niveau de début 2011 de 121,1%. Cet excédent de liquidité reflète la décision de la Banque d'augmenter ses réserves de liquidité suite à la grave crise que connaissent actuellement les marchés financiers et la nécessité d'anticiper d'importants remboursements d'émissions.

■ Le **ratio d'endettement** est un indicateur supplémentaire qui compare l'encours total de la dette après swap aux fonds propres. Les fonds propres de la CEB sont constitués du capital souscrit, des réserves, des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres et du résultat de l'année.

La limite est fixée à 4 fois les fonds propres de la CEB, soit € 26 milliards. Au cours de l'année ce ratio s'est sensiblement amélioré passant de 3,78 fin 2010 à 2,89 fin 2011, sous l'effet conjugué de la stabilité de la dette et de la croissance des fonds propres de la Banque consécutive à la 6ème augmentation de capital.

■ Le **ratio de portefeuille** constitue un autre indicateur supplémentaire qui compare le total des actifs financiers après swap aux fonds propres. Le total des actifs financiers est constitué de l'encours total des portefeuilles d'actifs financiers (détenus jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente) et des opérations de trésorerie non représentées par un titre (dépôts bancaires, *repos*). Les fonds propres de la CEB sont constitués du capital souscrit, des réserves, des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres et du résultat de l'année.

La limite est fixée à 2 fois les fonds propres de la CEB, soit € 13 milliards. Au cours de l'année, ce ratio s'est sensiblement amélioré passant de 1,86 fin 2010 à 1,41 fin 2011, sous l'effet conjugué de la stabilité des actifs financiers et de la croissance des fonds propres de la Banque consécutive à la 6ème augmentation de capital.

Note C Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés ci-dessous selon leur valeur comptable et leur juste valeur.

La valeur de marché mentionnée comprend les coupons courus.

Les conditions de décaissement des prêts sont équivalentes à celles pratiquées par d'autres institutions financières intervenant sur le marché des banques supranationales.

Le calcul de juste valeur des prêts de la Banque ne tient pas compte du risque de crédit, car ce risque est considéré très faible en raison du statut de créancier privilégié que les États membres accordent à la Banque, de la nature des contreparties et de la qualité des collatéraux reçus de la part des emprunteurs. L'évolution du *pricing* du risque crédit est par ailleurs négligeable au cours du financement d'un projet.

En milliers d'euros

	Valeur comptable	Juste valeur
31 décembre 2011		
Actif		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	242 980	242 980
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 658 168	1 658 168
Instruments dérivés de couverture	1 224 143	1 224 143
Actifs financiers disponibles à la vente	3 649 876	3 649 876
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle	17 003 413	17 240 687
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 267 665	2 288 856
Total de l'actif	**26 046 245**	**26 304 710**
Passif		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	587 231	587 231
Instruments dérivés de couverture	477 267	477 267
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	70 794	70 794
Dettes représentées par un titre	20 958 367	21 693 869
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	80 285	80 285
Total du passif	**22 173 944**	**22 909 446**
31 décembre 2010		
Actif		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	230 316	230 316
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 216 278	1 216 278
Instruments dérivés de couverture	1 226 344	1 226 344
Actifs financiers disponibles à la vente	6 332 058	6 332 058
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle	13 437 726	12 325 684
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 241 862	2 316 154
Total de l'actif	**24 684 584**	**23 646 834**
Passif		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 275 923	1 275 923
Instruments dérivés de couverture	445 669	445 669
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	100 809	100 809
Dettes représentées par un titre	19 855 536	20 003 788
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	78 733	78 733
Total du passif	**21 756 670**	**21 904 922**

Note D Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture

Tous les instruments financiers dérivés de micro-couverture de la Banque dont la relation de couverture n'est pas admise par la norme IAS 39 sont enregistrés dans les rubriques du bilan «Actifs financiers à la juste valeur par résultat» ou «Passifs financiers à la juste valeur par résultat».

Toutes les opérations de micro-couverture de la Banque reconnues par la norme IAS 39 sont de «juste valeur» (*fair value hedge*) et sont enregistrées dans la rubrique du bilan «Instruments dérivés de couverture». Ces opérations couvrent la juste valeur des actifs et passifs financiers à taux fixe (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions obligataires).

Les instruments financiers à terme se composent de swaps de taux, de devises et de change à terme. Ils sont valorisés selon une méthode faisant appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables.

Le tableau suivant présente la juste valeur, incluant les intérêts, de ces instruments financiers.

En milliers d'euros

	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments financiers à la juste valeur par résultat				
Instruments dérivés de taux d'intérêt	603	(596)	210	(3 248)
Instruments dérivés de change	1 657 565	(586 635)	1 216 068	(1 272 675)
Total	**1 658 168**	**(587 231)**	**1 216 278**	**(1 275 923)**
Instruments dérivés de couverture				
Instruments dérivés de taux d'intérêt	248 818	(321 070)	149 537	(248 431)
Instruments dérivés de change	975 325	(156 197)	1 076 807	(197 238)
Total	**1 224 143**	**(477 267)**	**1 226 344**	**(445 669)**

Note E Portefeuille-titres

En milliers d'euros

	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan (*)	*dont gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres*	Valeur au bilan (*)	*dont gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres*
Actifs financiers disponibles à la vente				
Effets publics et valeurs assimilées	150 455	(18 932)	967 094	
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 498 469	(143 420)	5 364 019	(114 003)
Actions et autres titres à revenu variable	1 379		1 380	
Provisions pour dépréciation	(427)	427	(435)	419
Total	**3 649 876**	**(161 925)**	**6 332 058**	**(113 584)**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Effets publics et valeurs assimilées	1 089 511		1 230 872	
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 178 154		1 010 990	
Total	**2 267 665**		**2 241 862**	
Total du portefeuille titres	**5 917 541**	**(161 925)**	**8 573 920**	**(113 584)**

() y compris les créances rattachées*

Aucun titre classé dans les catégories d'actifs financiers disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance n'a été donné en garantie en 2011 et en 2010.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont valorisés selon leur prix de cotation.

Note F Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ce poste recouvre les prêts consentis aux établissements de crédit et à la clientèle ainsi que les dépôts effectués auprès des établissements de crédit.

En milliers d'euros

Répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs	31/12/2011	31/12/2010
Prêts consentis aux établissements de crédit		
Encours	6 821 882	7 040 588
Créances rattachées	21 504	15 680
Echéances impayées	657	436
Dépréciation des prêts aux établissements de crédit (Note R)	(1 859)	(1 837)
Sous-total	**6 842 184**	**7 054 867**
Prêts consentis à la clientèle		
Encours	5 253 107	4 947 375
Créances rattachées	30 409	25 976
Sous-total	**5 283 516**	**4 973 351**
Ajustement de la valeur des prêts couverts par des instruments dérivés	158 210	87 172
Total des prêts consentis	**12 283 910**	**12 115 390**
Autres créances		
Comptes à vue	2 391	4 405
Dépôts à terme	4 712 998	1 317 420
Sous-total	**4 715 389**	**1 321 825**
Créances rattachées	4 114	511
Total des autres créances	**4 719 503**	**1 322 336**

Au 31 décembre 2011, les prêts sont garantis à hauteur de € 3 802 millions (31 décembre 2010 : € 3 215 millions). Ces garanties, peuvent prendre la forme de titres ou d'engagements par signature.

La répartition de l'encours des prêts et des engagements de financement, par pays de localisation de l'emprunteur, bonifiés ou non par le Compte Fiduciaire Sélectif, est présentée dans le tableau ci-dessous.

Les prêts et les engagements de financement bonifiés par le Compte Fiduciaire Sélectif sont détaillés dans la note J.

En milliers d'euros

	Encours				Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	**31/12/2011**	**%**	**31/12/2010**	**%**	**31/12/2011**	**31/12/2010**
Pologne	1 354 364	11,22	1 304 019	10,88	502 604	514 767
Hongrie	1 242 756	10,29	1 168 614	9,75	185 134	114 390
Espagne	1 145 901	9,49	1 213 110	10,12	195 000	159 000
Roumanie	888 863	7,36	765 403	6,38	332 929	479 953
France	824 881	6,83	951 224	7,93	162 500	100 000
Turquie	822 782	6,81	615 970	5,14	550 196	749 733
Allemagne [1]	746 696	6,18	678 008	5,66	165 400	292 400
Italie [2]	732 219	6,06	1 010 316	8,43	218 900	234 900
Chypre	651 662	5,40	639 268	5,33	251 049	322 323
Portugal	552 098	4,57	471 598	3,93	245 000	345 000
Finlande	483 042	4,00	673 042	5,61	100 000	
Belgique	349 750	2,90	120 750	1,01	325 000	40 000
Suède [3]	290 545	2,41	234 022	1,95		57 774
Danemark	256 667	2,13	280 000	2,34		
Croatie	246 965	2,04	266 640	2,22	53 596	64 146
Islande	233 626	1,93	237 535	1,98	10 173	10 173
Grèce	195 707	1,62	270 858	2,26		
Lettonie	159 967	1,32	173 735	1,45	25 000	25 000
Slovénie	145 830	1,21	156 391	1,30	40 000	
Albanie	100 550	0,83	76 164	0,64	15 622	40 743
Irlande	97 823	0,81	106 189	0,89	50 000	50 000
Serbie	73 166	0,61	50 923	0,42	53 600	21 100
Bulgarie	72 682	0,60	71 667	0,60	28 000	2 903
Bosnie-Herzégovine	68 625	0,57	85 477	0,71	19 364	25 647
Malte	68 150	0,56	78 250	0,65		
Norvège	65 000	0,54	126 500	1,06		
Lituanie	50 618	0,42	54 029	0,45	102 000	102 000
République slovaque	41 460	0,34	20 151	0,17	25 000	54 126
« l'ex-République yougoslave de Macédoine »	38 753	0,32	39 099	0,33	118 650	92 350
République tchèque	30 257	0,25	31 333	0,26	45 000	45 000
Estonie	22 667	0,19	7 435	0,06	7 258	23 800
Moldova	10 337	0,09	9 313	0,08	9 540	10 587
Monténégro	10 000	0,08			15 000	25 000
Saint-Marin	581	0,01	930	0,01		
Total	**12 074 990**	**100,00**	**11 987 963**	**100,00**	**3 851 515**	**4 002 815**

(1) dont € 247 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2011 (31 décembre 2010 : € 223 millions)
(2) dont € 459 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2011 (31 décembre 2010 : € 505 millions)
(3) dont € 100 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2011 (31 décembre 2010 : € 100 millions)

En milliers d'euros

	Encours				Engagements de financement	
Répartition par ligne d'action sectorielle	**31/12/2011**	**%**	**31/12/2010**	**%**	**31/12/2011**	**31/12/2010**
Renforcement de l'intégration sociale						
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	110 304		131 228		5 000	8 000
Logement pour les personnes à bas revenus	2 381 164		2 575 277		561 192	310 512
Création et maintien d'emplois viables	2 541 085		2 443 803		640 864	553 102
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	1 480 723		1 534 222		431 102	519 949
Sous-total	**6 513 276**	**54**	**6 684 530**	**56**	**1 638 158**	**1 391 563**
Gestion de l'environnement						
Catastrophes naturelles ou écologiques	723 649		812 654		518 286	535 223
Protection de l'environnement	1 983 695		1 574 498		846 048	1 101 529
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	208 207		224 808		54 879	60 376
Sous-total	**2 915 551**	**24**	**2 611 960**	**22**	**1 419 213**	**1 697 128**
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale						
Education et formation professionnelle	1 676 413		1 566 271		502 340	631 886
Santé	953 432		1 111 538		220 894	234 368
Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	16 318		13 664		70 910	47 870
Sous-total	**2 646 163**	**22**	**2 691 473**	**22**	**794 144**	**914 124**
Total	**12 074 990**	**100**	**11 987 963**	**100**	**3 851 515**	**4 002 815**

Engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement englobent, d'une part les projets pour lesquels un contrat-cadre a été signé, et d'autre part les projets ayant fait l'objet d'au moins un décaissement de prêt.

En milliers d'euros

Répartition par année d'approbation	**2009 et avant**	**2010**	**2011**	**Total**
Projets				
Avec signature de contrats-cadres	2 028 702	1 272 651	537 949	**3 839 302**
Avec au moins un décaissement de prêt	12 213			**12 213**
Total	**2 040 915**	**1 272 651**	**537 949**	**3 851 515**

La Banque garantit des prêts accordés par une institution financière à hauteur de € 56 milliers (€ 129 milliers en 2010). En contrepartie, elle bénéficie de la contre-garantie d'un État membre pour un montant identique.

Note G Immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros

	Terrains et constructions	Aménagements et mobiliers	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute					
Au 1er janvier 2010	23 748	15 011	6 244	5 869	**50 872**
Acquisitions		520	288	1 112	**1 920**
Cessions					
Autres mouvements					
Au 31 décembre 2010	**23 748**	**15 531**	**6 532**	**6 981**	**52 792**
Valeur brute					
Au 1er janvier 2011	23 748	15 531	6 532	6 981	**52 792**
Acquisitions		1 383	661	548	**2 592**
Cessions			(82)		**(82)**
Autres mouvements					
Au 31 décembre 2011	**23 748**	**16 914**	**7 111**	**7 529**	**55 302**
Amortissements					
Au 1er janvier 2010		(10 515)	(5 131)	(4 011)	**(19 657)**
Dotations de l'exercice		(798)	(476)	(564)	**(1 838)**
Cessions					
Au 31 décembre 2010		**(11 313)**	**(5 607)**	**(4 575)**	**(21 495)**
Amortissements					
Au 1er janvier 2011		(11 313)	(5 607)	(4 575)	**(21 495)**
Dotations de l'exercice		(845)	(475)	(673)	**(1 993)**
Cessions			82		**82**
Au 31 décembre 2011		**(12 158)**	**(6 000)**	**(5 248)**	**(23 406)**
Valeur nette					
Au 31 décembre 2011	**23 748**	**4 756**	**1 111**	**2 281**	**31 896**
Au 31 décembre 2010	23 748	4 218	925	2 406	**31 297**

Note H Comptes de régularisation et actifs divers et passifs divers

En milliers d'euros

	31/12/2011	31/12/2010
Comptes de régularisation et actifs divers		
Débiteurs divers	2 823	1 613
Charges constatées d'avance	1 881	1 614
Autres comptes de régularisation	337	1 898
Total	**5 041**	**5 125**
Comptes de régularisation et passifs divers		
Dépôts de garantie reçus (*)	1 700 006	816 989
Créditeurs divers	4 179	3 407
Autres comptes de régularisation	1 077	2 737
Total	**1 705 262**	**823 133**

() Les dépôts de garantie reçus sont afférents aux opérations de swap dites « collatéralisées ». En effet, la Banque bénéfice de contrats de collatéralisation avec la quasi-totalité de ses contreparties pour les contrats en cours au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010.*

Note I Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre

En milliers d'euros

	31/12/2011	31/12/2010
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Comptes rémunérés	70 794	80 784
dont Communauté européenne	*65 170*	*76 592*
Emprunts et comptes à terme		19 968
Dettes rattachées		57
Total	**70 794**	**100 809**
Dettes représentées par un titre		
Emprunts obligataires	19 453 393	18 840 958
Euro Commercial Paper	390 067	
Dettes rattachées	387 753	426 967
Ajustement de la valeur des dettes représentées par un titre couvertes par des instruments dérivés	727 154	587 611
Total	**20 958 367**	**19 855 536**

Évolution des comptes rémunérés de la clientèle

Des comptes rémunérés alimentés par des contributions de l'Union européenne ont été ouverts à la Banque :

- Cinq comptes destinés à recevoir les contributions de l'Union européenne (Accord de contribution pour les facilités de financement destinées aux PME phase 2 fonds spécial) pour le financement partiel de projets d'investissements productifs destinés à créer ou maintenir des emplois dans les PME de treize États membres de la CEB en Europe centrale et orientale.

 - En 2001, création du « *EC-Contribution Fund Phare Account* »
 - En 2004, augmentation du « *SME Finance Facility (SMEFF) 2002 Special Account* »
 - En 2005, augmentation du « *SME Finance Facility (SMEFF) 2003 Special Account* »
 - En 2006, augmentation du « *SME Finance Facility (SMEFF) 2005 Special Account, Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey* »
 - En 2007, augmentation du « *SME Finance Facility (SMEFF) 2006 Special Account, Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey* ».

 Les comptes « *EC-Contribution Fund MEDA Account* » ouvert en 2002 et « *SME Finance Facility (SMEFF) Cyprus Special Account* » ouvert en 2004 ont été fermés fin 2011.

 Le solde de ces comptes s'élève à € 30 010 milliers au 31 décembre 2011 (2010 : € 36 422 milliers).

- Quatre comptes destinés au financement partiel de projets d'infrastructures locales, au bénéfice de municipalités de dix pays d'Europe centrale et orientale, candidats à l'adhésion à l'Union européenne à la date du projet (Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, République slovaque et Slovénie) dans le cadre du Programme « *EU Municipal Finance Facility* ».

 - En 2004, création du « *EU Municipal Finance Facility Special Account* »
 - En 2005, augmentation et extension géographique du programme « *EU Municipal Finance Facility 2003 Special Account* »
 - En 2007, augmentation et extension géographique du programme, « *EU Municipal Finance Facility 2005 Special Account Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey* » et « *EU Municipal Finance Facility 2006, Special Account Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey* »

 Le solde de ces comptes s'élève à € 8 048 milliers au 31 décembre 2011 (2010 : € 8 897 milliers).

- Les deux comptes destinés au financement partiel de projets d'investissements productifs de petites et moyennes entreprises et notamment des micro-entreprises, dans huit nouveaux États membres de l'Union européenne en Europe centrale et orientale, destinés à la création et à la sauvegarde d'emplois, dit « *Preparatory Action Programme* ».

 - En 2007, augmentation du « *Preparatory Action Special Account 2005* »
 - En 2008, augmentation du « *Preparatory Action Special Account 2006* »

 Ces comptes ont été fermés en 2011 (2010 : € 1 951 milliers).

- Deux comptes destinés au financement partiel de projets dans le secteur de la protection de l'environnement pour l'efficacité énergétique en Croatie, Bulgarie, Roumanie et Turquie dit « *Energy Efficiency Finance Facility* ».

 - En 2007, création du « *Energy Efficiency Finance Facility 2006 Special Account* »
 - En 2008, augmentation avec focus sur les pays dans le cadre de l'Instrument d'Aide de pré-adhésion (IPA) de la Commission européenne, « *Energy Efficiency Finance Facility 2007 Special Account* »

 Le solde de ces comptes s'élève à € 13 140 milliers au 31 décembre 2011 (2010 : € 14 911 milliers).

- Un compte destiné au financement partiel de projets d'investissement municipal en Albanie, Bosnie-Herzégovine et Serbie dans le cadre de l'« Instrument d'aide de préadhésion (IPA) » de la Commission européenne et intitulé « *IPF 2008 Municipal Window Special Account* ».

 Le solde de ce compte s'élève à € 2 787 milliers au 31 décembre 2011 (2010 : € 3 240 milliers).

- Deux autres comptes pour recevoir des dons de la part de l'Union européenne pour le financement des projets prioritaires : un dans le « Cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux » et un autre dans le cadre du « Facilité d'investissement de voisinage ».

 Le solde de ces comptes s'élève à € 2 610 milliers au 31 décembre 2011 (2010 : € 2 577 milliers).

- Deux comptes destinés au financement partiel des projets de routes rurales et d'adduction et d'assainissement d'eau en Albanie dans le cadre de l'« Instrument d'aide de préadhésion (IPA) » de la Commission européenne.

 - « *IPA 2009 Rural Roads Albania Special Account* »

 - « *IPA 2009 Water Supply Kamza Albania Special Account* »

 Le solde de ces comptes s'élève à € 8 576 milliers au 31 décembre 2011 (2010 : € 8 594 milliers).

- Un « Compte spécial Suède » a été ouvert en 2010 pour recevoir un don de l'Ambassade de Suède pour le financement d'un projet prioritaire en Bosnie-Herzégovine.

 Le solde de ce compte s'élève à € 1 057 milliers au 31 décembre 2011 (2010 : nil).

De plus, la CEB gère les trois comptes fiduciaires suivants :

- Le Compte Fiduciaire Norvégien, un mécanisme mis en place en 2003 à l'initiative des Autorités norvégiennes afin de financer des activités d'assistance, en particulier l'assistance technique en appui aux réformes économiques et sociales dans les pays des Balkans occidentaux. Les contributions norvégiennes s'élèvent à € 3 000 milliers (quatre versements : un en 2004, un en 2005 et deux en 2007).

 Le solde de ce compte s'élève à € 535 milliers au 31 décembre 2011 (2010 : € 549 milliers).

- Le Fonds fiduciaire pour les Droits de l'Homme, un instrument d'assistance destiné à soutenir la consolidation et le renforcement de l'État de droit et du système européen de protection des droits de l'homme en Europe a été mis en place en 2008 en collaboration avec le Conseil de l'Europe. Ce compte fiduciaire est alimenté par les contributions de plusieurs États membres : la Norvège (quatre versements : un lors de la création en 2008, un second en 2009 et deux en 2011), l'Allemagne (quatre versements respectifs en 2008, 2009, 2010 et 2011), les Pays-Bas (quatre versements respectifs en 2008, 2009, 2010 et 2011), la Finlande (un versement en 2010) et la Suisse (deux versements en 2011).

 Le solde de ce compte s'élève à € 2 443 milliers au 31 décembre 2011 (2010 : € 1 770 milliers).

- Le « *Spanish Social Cohesion Account* » : en 2009, l'Espagne et la Banque ont décidé d'un commun accord la création de ce compte fiduciaire au service de la cohésion sociale en Europe. La contribution de l'Espagne de € 2 millions a été versée pour moitié en décembre 2009 et le solde en juin 2010.

 Le solde de ce compte s'élève à € 1 588 milliers au 31 décembre 2011 (2010 : € 1 873 milliers).

Note J Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)

- Modalités de fonctionnement

Le principe de fonctionnement de ce compte est basé sur les bonifications d'intérêt. Il couvre le différentiel de taux d'intérêt entre le taux habituellement pratiqué par la Banque et le taux remboursé par l'emprunteur. Le compte peut aussi être utilisé pour l'octroi de dons.

Un projet financé par la CEB peut, sur proposition du Gouverneur, bénéficier d'une bonification d'intérêt au titre du CFS après approbation au cas par cas par le Conseil d'administration. Les ressources du CFS sont utilisées pour des projets ayant une haute finalité sociale et situés dans des pays éligibles.

Toute proposition de bonification est mentionnée dans la demande de prêt soumise par le Gouverneur au Conseil d'administration pour approbation.

- Ressources

Le CFS est alimenté par :

a) des subventions reçues des États membres de la CEB, au moyen de dividendes à caractère social, lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque

b) des contributions volontaires des États membres de la Banque

c) des contributions volontaires des Membres du Conseil de l'Europe

d) des contributions volontaires des pays non-membres du Conseil de l'Europe ou institutions internationales après accord du Conseil de direction et du Conseil d'administration

e) des contributions volontaires de la CEB : en 2011, la Banque a transféré directement au CFS une contribution volontaire du Président du Conseil de direction, à savoir ses indemnités de fonction pour la période du 18 au 31 décembre 2011 auxquelles il avait renoncé.

- Traitement comptable

Le CFS est scindé en deux sous-comptes :

- Un sous-compte des États membres, enregistrant le montant des ressources disponibles : au crédit sont inscrits les contributions reçues des États ainsi que le produit de la rémunération des ressources du CFS ; au débit sont portés les dons versés et les bonifications totales d'intérêts accordées au jour du versement de chaque prêt concerné.
- Un sous-compte des projets bonifiés, enregistrant les bonifications d'intérêt : au débit est inscrit le montant des bonifications portées au crédit du compte de résultat de la Banque, selon le même rythme que celui du paiement des intérêts par l'emprunteur ; au crédit sont inscrites les bonifications d'intérêts accordées au jour du décaissement du prêt bonifié.

En milliers d'euros

1. Sous-compte des États membres	Débit	Crédit
Solde au 1er janvier 2010		**42 364**
Versement des États membres au titre de l'exercice 2009		6 000
Intérêts créditeurs versés au CFS		2 419
Bonifications de prêts décaissés	3 446	
Dons accordés	81	
Solde au 31 décembre 2010 (a)		**47 256**
Versement des États membres au titre de l'exercice 2010		5 000
Contributions de la CEB (*)		2
Intérêts créditeurs versés au CFS		2 182
Bonifications de prêts décaissés	2 929	
Dons accordés	613	
Solde au 31 décembre 2011 (b)		**50 898**
2. Sous-compte des projets bonifiés		
Solde au 1er janvier 2010		**33 056**
Bonifications de prêts décaissés en 2010		3 446
Paiements des bonifications	5 025	
Solde au 31 décembre 2010 (c)		**31 477**
Bonifications de prêts décaissés en 2011		2 929
Paiements des bonifications	5 019	
Solde au 31 décembre 2011 (d)		**29 387**
CFS au 31 décembre 2010 (a) + (c)		**78 733**
CFS au 31 décembre 2011 (b) + (d)		**80 285**

() En 2011, la Banque a transféré directement au CFS une contribution volontaire du Président du Conseil de direction, à savoir ses indemnités de fonction pour la période du 18 au 31 décembre 2011 auxquelles il avait renoncé.*

Dons

Depuis sa création en 1995, le CFS a permis l'octroi de dons, pour un montant total de € 14,0 millions en 2011 (2010 : € 13,4 millions).

La ventilation des dons versés au cours de ces deux derniers exercices est la suivante :

En milliers d'euros

Versements	2011	2010
Monténégro (UNHCR) : projet visant à améliorer les conditions de vie des familles de réfugiés au Monténégro	616	
Géorgie (Conseil de l'Europe) : remboursement	(2)	
Haïti (UNICEF) : remboursement / aide d'urgence aux victimes d'Haïti touchées par le séisme : éducation, santé, nutrition, protection et eau, assainissements et hygiène (WASH - Water, Sanitation and Hygiene)	(1)	100
Bosnie-Herzégovine (UNHCR) : remboursement		(19)
Total	**613**	**81**

Encours des prêts et engagements de financement par pays, avec bonification d'intérêts du CFS

En milliers d'euros

	Encours		Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Roumanie	303 754	307 415	22 672	27 271
Hongrie	159 447	177 607		
Croatie	105 959	130 270		
Albanie	93 940	71 520	15 621	38 743
Turquie	70 000		180 000	250 000
Pologne	51 022	60 720	238 000	238 000
Serbie	28 500	28 500	21 100	21 100
Bosnie-Herzégovine	19 010	18 294	19 364	647
Bulgarie	12 893	13 910		2 903
Moldova	10 337	9 313	9 540	10 587
République slovaque	7 347	12 118		
Lituanie	5 358	5 946		
« l'ex-République yougoslave de Macédoine »	5 000	5 000	20 350	20 350
Slovénie	598	1 196		
Total	**873 165**	**841 809**	**526 647**	**609 601**

Ces encours sont inclus dans le portefeuille de prêts de la Banque (note F).

Note K Provisions pour risques et charges

La Banque a constitué, au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les provisions pour risques et charges suivantes :

En milliers d'euros

	31/12/2011	31/12/2010
Provisions pour engagements de pension	74 142	66 577
Provisions pour autres avantages postérieurs à l'emploi	18 169	15 971
Total	**92 311**	**82 548**

La Banque administre un régime de pension et des avantages postérieurs à l'emploi connexes (assurance maladie notamment). Le montant de l'engagement au titre des différents avantages postérieurs à l'emploi est déterminé séparément, selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2011 sur la base des données individuelles au 30 juin 2011.

Régime de pension

La situation financière du régime de pension est la suivante :

En milliers d'euros

	31/12/2011	31/12/2010
Situation financière du régime au 31 décembre		
Passif actuariel	(86 584)	(80 415)
Excédent / (déficit) actuariel	(86 584)	(80 415)
Stock de gains / (pertes) actuariels non reconnus	12 442	13 838
Provision au 31 décembre	**(74 142)**	**(66 577)**
Évolution de la provision au 31 décembre		
Provision au 1er janvier	**(66 577)**	**(59 710)**
Coût des services rendus	(4 853)	(4 431)
Coût d'intérêt lié à l'actualisation des engagements	(3 423)	(3 610)
Amortissement des écarts actuariels	(445)	
Charge comptable de l'exercice	(8 721)	(8 041)
Prestations versées	1 156	1 174
Provision au 31 décembre	**(74 142)**	**(66 577)**

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les engagements au titre du régime de pension figurent ci-dessous :

Informations diverses	2011	2010
Taux d'intérêt	4,40%	4,50%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de revalorisation des pensions	2,00%	2,00%
Taux d'augmentation des traitements	4,00%	4,00%
Moyenne de vie active résiduelle des agents au 31 décembre	13	13

L'hypothèse d'âge moyen de départ en retraite a été relevée de 62 ans à 63 ans afin de refléter l'évolution des pratiques de la population.

Avantages postérieurs à l'emploi connexes au régime de pension

La situation financière des avantages connexes au régime de pension est la suivante :

En milliers d'euros

	31/12/2011	31/12/2010
Situation financière du régime au 31 décembre		
Passif actuariel	(24 397)	(19 427)
Excédent / (déficit) actuariel	(24 397)	(19 427)
Stock de gains / (pertes) actuariels non reconnus	6 228	3 456
Provision au 31 décembre	**(18 169)**	**(15 971)**
Évolution de la provision au 31 décembre		
Provision au 1er janvier	**(15 971)**	**(14 181)**
Coût des services rendus	(1 296)	(1 154)
Coût d'intérêt lié à l'actualisation des engagements	(925)	(795)
Amortissement des écarts actuariels	(116)	18
Charge comptable de l'exercice	(2 337)	(1 931)
Prestations versées	139	141
Provision au 31 décembre	**(18 169)**	**(15 971)**

Les hypothèses économiques retenues pour déterminer les engagements au titre des avantages connexes sont identiques à celles retenues pour le régime de pension.

L'engagement de la Banque au titre de l'assurance-maladie pour les pensionnés a été évalué sur la base d'un taux d'augmentation des cotisations patronales de 6,00%. L'hypothèse de taux de cotisation patronale au régime d'assurance-maladie a été relevée afin de refléter une augmentation intervenue au 1er janvier 2011.

Note L Capital

Le Conseil de direction a approuvé le 4 février 2011, sur recommandation du Conseil d'administration, la 6ème augmentation du capital de la Banque [Résolution 386 (2011)], qui a pris effet le 31 décembre 2011. Le taux de souscription a atteint 75% ce qui dépasse le seuil minimum de 67%. La période de souscription court jusqu'au 30 juin 2012.

Au 31 décembre 2011, les souscriptions enregistrées s'élèvent à € 1 649 063 milliers dont € 184 530 milliers ont été appelées et versées par incorporation des réserves. Le capital souscrit de la Banque a été ainsi porté à € 4 952 513 milliers au 31 décembre 2011 contre € 3 303 450 milliers au 31 décembre 2010.

La répartition du capital par État membre est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros

Membres	Capital souscrit	Fraction non appelée	Capital appelé	Pourcentage du capital souscrit
Allemagne	915 770	814 114	101 656	18,491%
France	915 770	814 114	101 656	18,491%
Espagne	597 257	530 958	66 299	12,060%
Italie	549 692	489 000	60 692	11,099%
Turquie	388 299	345 197	43 102	7,840%
Belgique	164 321	146 083	18 238	3,318%
Grèce	164 321	146 083	18 238	3,318%
Portugal	139 172	123 724	15 448	2,810%
Suède	139 172	123 724	15 448	2,810%
Pologne	128 260	114 023	14 237	2,590%
Pays-Bas	119 338	106 161	13 177	2,410%
Finlande	69 786	62 039	7 747	1,409%
Norvège	69 786	62 039	7 747	1,409%
Bulgarie	62 459	55 526	6 933	1,261%
Roumanie	59 914	53 264	6 650	1,210%
Suisse	53 824	43 229	10 595	1,087%
Danemark	53 823	47 879	5 944	1,087%
Hongrie	44 788	39 816	4 972	0,904%
République tchèque	43 037	38 260	4 777	0,869%
Luxembourg	34 734	30 878	3 856	0,701%
Irlande	28 998	25 797	3 201	0,586%
Serbie	25 841	22 973	2 868	0,522%
Croatie	21 376	19 003	2 373	0,432%
Chypre	19 882	17 676	2 206	0,401%
République slovaque	18 959	16 854	2 105	0,383%
Lettonie	12 808	11 387	1 421	0,259%
«l'ex-République yougoslave de Macédoine»	12 723	11 311	1 412	0,257%
Lituanie	12 588	11 191	1 397	0,254%
Slovénie	12 295	10 930	1 365	0,248%
Islande	10 144	9 018	1 126	0,205%
Malte	10 144	9 018	1 126	0,205%
Géorgie	9 876	8 780	1 096	0,199%
Bosnie-Herzégovine	9 689	8 614	1 075	0,196%
Albanie	8 034	7 147	887	0,162%
Estonie	7 637	6 794	843	0,154%
Monténégro	6 584	5 853	731	0,133%
Moldova	5 488	4 878	610	0,111%
Liechtenstein	2 921	2 374	547	0,059%
Saint-Marin	2 921	2 478	443	0,059%
Saint-Siège	82	58	24	0,002%
Total 2011	**4 952 513**	**4 398 245**	**554 268**	**100,000%**
Total 2010	**3 303 450**	**2 933 712**	**369 738**	

Le montant du résultat 2011 par titre du capital s'élève à € 21,47 (€ 35,07 pour 2010).

Note M Marge d'intérêts

Les produits et les charges sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais).

La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur les instruments financiers est comptabilisée en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » (note N).

Les produits et les charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les produits et charges des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En milliers d'euros

	2011	2010
Actifs financiers disponibles à la vente		
Opérations sur titres	75 690	57 277
Dérivés de couverture	(13 557)	(17 270)
Sous-total	**62 133**	**40 007**
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		
Prêts (à l'exclusion de l'interbancaire)	279 662	220 210
Autres créances	41 024	7 537
Dérivés de couverture	(79 583)	(92 051)
Sous-total	**241 103**	**135 696**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Opérations sur titres	90 969	92 580
Sous-total	**90 969**	**92 580**
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Emprunts	(64)	(142)
Comptes rémunérés	(12 491)	(6 450)
Sous-total	**(12 555)**	**(6 592)**
Dettes représentées par un titre		
Émissions	(807 634)	(846 535)
Dérivés de couverture	571 003	725 834
Sous-total	**(236 631)**	**(120 701)**
Autres intérêts et charges assimilés	(4 347)	(4 405)
Marge d'intérêts	**140 672**	**136 585**

Les intérêts sur prêts se rattachant à l'exercice se répartissent de la manière suivante :

En milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	2011	2010
Pologne	46 241	33 875
Hongrie	31 088	23 812
Roumanie	20 991	14 355
Turquie	19 307	21 005
Espagne	18 173	13 268
Italie	17 270	14 972
Allemagne	14 971	10 311
France	14 053	9 602
Chypre	13 403	9 806
Finlande	12 465	10 192
Grèce	11 513	15 056
Croatie	10 641	10 419
Portugal	9 895	4 405
Belgique	4 352	1 825
Suède	3 772	1 658
Malte	3 476	3 957
Danemark	3 416	2 049
Lettonie	3 320	2 742
Slovénie	2 948	2 041
Islande	2 913	2 139
Albanie	2 518	1 686
Lituanie	2 050	2 068
Bosnie-Herzégovine	1 983	1 901
Irlande	1 769	1 282
Serbie	1 654	1 627
Bulgarie	1 576	1 308
Norvège	874	875
« l'ex-République yougoslave de Macédoine »	861	671
République slovaque	546	304
République tchèque	489	297
Estonie	471	209
Moldova	467	442
Monténégro	162	
Saint-Marin	34	51
Total	**279 662**	**220 210**

Note N Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers à l'exception des produits et charges d'intérêts présentés dans la « Marge d'intérêts » (note M).

En milliers d'euros

	2011	2010
Résultat net sur instruments de couverture de juste valeur	38 857	(76 922)
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	(38 306)	76 826
Résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 136	(1 194)
Réévaluation des positions de change	101	240
Total	**3 788**	**(1 050)**

Note O Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

En milliers d'euros

	2011	2010
Dividendes reçus	54	62
Total	**54**	**62**

Note P Commissions et autres charges nettes d'exploitation

Les commissions nettes se décomposent comme suit :

En milliers d'euros

	2011	2010
Produits bancaires divers	258	253
Frais bancaires	(1 814)	(2 194)
Total	**(1 556)**	**(1 941)**

Note Q Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros

	2011	2010
Charges de personnel		
Salaires et traitements	19 244	18 166
Charges sociales et de pension	6 637	5 511
Autres charges générales d'exploitation	8 733	8 385
Total	**34 614**	**32 062**

Au 31 décembre 2011, l'effectif de la Banque comptait : 4 hors cadre élus (Gouverneur, Vice-Gouverneur Délégué et Vice-Gouverneurs) et 171 agents permanents. Au 31 décembre 2010 : 4 hors cadre élus (Gouverneur, Vice-Gouverneur Délégué et Vice-Gouverneurs) et 159 agents permanents.

Note R Coût du risque

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité de la Banque.

En milliers d'euros

Coût du risque de l'exercice	**2011**	**2010**
Dotations nettes aux dépréciations pour prêts et créances sur les établissements de crédit		15
Engagements par signature et divers		(16 124)
Total		**(16 109)**

Le poste «Engagements par signature et divers» concerne l'exécution en 2010 de l'arrêt rendu par le Tribunal Suprême du Royaume d'Espagne dans le cadre d'un litige opposant la Banque à l'un de ses agents payeurs. La CEB a reçu de l'agent payeur condamné un montant de € 16,5 millions pour non-exécution de ses obligations. Les frais juridiques liés à ce litige s'élèvent à € 0,4 million.

En milliers d'euros

Dépréciations constituées au titre du risque de crédit	**2011**	**2010**
Total des dépréciations en début d'excercice	1 837	1 822
Dotations nettes aux dépréciations	22	15
Total	**1 859**	**1 837**

Note S Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement important appelant des mentions complémentaires ou un ajustement aux présents états financiers n'est intervenu entre le 31 décembre 2011 et la date de l'arrêté des comptes par le Gouverneur, le 23 février 2012.

Rapport de l'audit externe

Deloitte.

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
Télécopieur : + 33 (0) 1 40 88 28 28
www.deloitte.fr

Banque de Développement du Conseil de l'Europe

55, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport de l'Auditeur externe sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Direction,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil de Direction, nous avons audité les états financiers de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces états financiers comprennent le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat net et des variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes incluant un résumé des principales méthodes comptables ainsi que des notes explicatives.

Responsabilité du Gouverneur

Le Gouverneur est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur externe

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Ces normes requièrent de se conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Société anonyme au capital de 1 723 040 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Paris Ile-de-France
Société de Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Un audit implique la mise en œuvre de procédures visant à recueillir des éléments probants relatifs aux montants et informations fournis dans les états financiers. Le choix de ces procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers puissent comporter des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues ainsi que du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Gouverneur, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière de ses opérations et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 23 février 2012

Deloitte & Associés

José-Luis Garcia

Sylvie Bourguignon

Rapport du Comité de surveillance sur le bilan et le compte de résultat, ainsi que les Notes annexes aux états financiers pour 2011

Conformément au mandat qui lui a été donné en vertu de l'article XII du Statut de la Banque de développement du Conseil de l'Europe et de l'article I de son Règlement Intérieur, le Comité de surveillance s'est réuni à plusieurs reprises à Paris en 2011, ainsi que du 20 au 24 février 2012, pour contrôler le bilan et le compte de résultat de la CEB ainsi que les Notes annexes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Se fondant sur la Résolution 343 (2002) du Conseil de direction, clarifiée par la décision prise par ce dernier à sa réunion du 10 décembre 2004, et faisant suite à la recommandation du Conseil d'administration sur ce point ainsi qu'aux conclusions adoptées par le Comité de surveillance les années précédentes, l'Auditeur externe, Deloitte & Associés, a présenté son rapport et donné, en tant que de besoin, les détails du déroulement de l'audit.

Le Comité de surveillance a procédé à l'audit de la CEB pour l'exercice 2011 de la manière suivante :

- en consultant le Gouverneur, les Vice-gouverneurs, les directeurs et les autres agents de la Banque concernés
- en examinant les états financiers de la Banque pour l'exercice 2011, comprenant le bilan au 31 décembre 2011, le compte de résultat et les Notes annexes aux états financiers, qui ont été préparés par le Département de la comptabilité de la Banque et signés par le Gouverneur le 23 février 2012
- en consultant l'Audit interne et en examinant ses rapports
- en consultant l'Auditeur externe de la Banque et en examinant son rapport d'interim et son rapport détaillé pour l'exercice 2011
- en obtenant l'opinion signée par l'Auditeur externe le 23 février 2012
- en obtenant l'ensemble des documents, renseignements et explications qu'il a estimés nécessaires et qui lui ont été volontiers communiqués par le Gouverneur, les Vice-gouverneurs, l'Auditeur interne, les directeurs et les agents concernés.

Le Comité de surveillance certifie, sur la base des renseignements mis à sa disposition et dans toute la mesure où il a pu s'en assurer, que le bilan et le compte de résultat de la CEB, y compris les Notes annexes aux états financiers, concordent avec les écritures et autres pièces comptables et reflètent fidèlement et honnêtement, dans tous les aspects matériels, l'état des opérations de la CEB au 31 décembre 2011, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé, en conformité avec les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) édictées par l'Union européenne.

Paris, le 24 février 2012

Ali ACU

Nataša PRAH

Darius MATUSEVIČIUS

Extrait du procès-verbal de la 275e réunion du Conseil d'administration de la CEB

Résolution 1544 (2012) CA/PV 275/2012

Paris, le 16 mars 2012

Le Conseil d'administration,

Vu l'article XI, section 3 du Statut de la Banque
Vu l'article 1, paragraphe 2, du Règlement intérieur du Conseil d'administration
Vu le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux États financiers au 31 décembre 2011
Ayant pris acte de la note du Gouverneur du 23 février 2012
Ayant pris acte du rapport de l'audit externe du 23 février 2012
Ayant pris acte du rapport du Comité de Surveillance du 24 février 2012

1. recommande au Conseil de direction d'approuver le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2011
2. donne quitus respectivement au Gouverneur M. Raphaël Alomar pour la période allant du 1er janvier 2011 au 17 décembre 2011, et au Gouverneur M. Rolf Wenzel pour la période allant du 18 décembre 2011 au 31 décembre 2011, de leur gestion financière pour l'exercice 2011
3. décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2011 (+ € 106 350 734), comme suit :
 - € 105 350 734 à la Réserve Générale
 - € 1 000 000 à titre de dividende social destiné à subventionner le Compte Fiduciaire Sélectif
4. recommande au Conseil de direction d'approuver le point 3 ci-dessus.

Extrait du procès-verbal de la 201e réunion du Conseil de direction de la CEB

Résolution 396 (2012) CD/PV 201/2012

Paris, le 30 mars 2012

Le Conseil de direction,

Vu l'article IX, section 3, paragraphe 1, litt. e du Statut
Vu l'article 5, paragraphe 1, du Règlement intérieur du Conseil de direction
Vu le bilan, le compte de résultat ainsi que les notes annexes aux États financiers au 31 décembre 2011
Vu la certification de l'auditeur externe du 23 février 2012
Vu les rapports des organes statutaires de la Banque, à savoir :
- le rapport du Gouverneur pour l'exercice 2011
- le rapport du Comité de surveillance du 24 février 2012
Vu la résolution 1544 (2012) du Conseil d'administration

Ayant entendu le Comité de surveillance

Décide :

- d'approuver le rapport annuel, les comptes et le bilan général de la Banque pour 2011
- de donner quitus au Conseil d'administration pour l'année 2011 et
- d'entériner le paragraphe 3 de la Résolution 1544 (2012) du Conseil d'administration du 16 mars 2012 par lequel le Conseil d'administration a affecté le bénéfice net de 2011, de € 106 350 734 comme suit :
 - € 105 350 734 à la Réserve Générale,
 - € 1 000 000 à titre de dividende social destiné à subventionner le Compte Fiduciaire Sélectif

Bilan après affectation du résultat

En milliers d'euros

	31/12/2011	31/12/2010
Actif		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	242 980	230 316
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 658 168	1 216 278
Instruments dérivés de couverture	1 224 143	1 226 344
Actifs financiers disponibles à la vente	3 649 876	6 332 058
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		
Prêts	12 283 910	12 115 390
Autres créances	4 719 503	1 322 336
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 267 665	2 241 862
Immobilisations corporelles et incorporelles	31 896	31 297
Comptes de régularisation et actifs divers	5 041	5 125
Total de l'actif	**26 083 182**	**24 721 006**
Passif		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	587 231	1 275 923
Instruments dérivés de couverture	477 267	445 669
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	70 794	100 809
Dettes représentées par un titre	20 958 367	19 855 536
Comptes de régularisation et passifs divers	1 705 262	823 133
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	81 285	83 733
Provisions pour risques et charges	92 311	82 548
Total dettes	**23 972 517**	**22 667 351**
Capital		
Souscrit	4 952 513	3 303 450
Non appelé	(4 398 245)	(2 933 712)
Appelé	554 268	369 738
Réserve générale	1 718 322	1 797 501
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(161 925)	(113 584)
Total capitaux propres	**2 110 665**	**2 053 655**
Total du passif	**26 083 182**	**24 721 006**